

Région OCCITANIE
Département du Lot (46)
Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc (46 800)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE MONTCUQ 1

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 rue Drouot - 75009 PARIS
Tel: 01 84 25 41 08
mail : alexis.dedeken@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

	Sommaire	
	Pièces Administratives	1
	Formulaire de demande de Permis de Construire.....	2 à 6
	Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	7 à 9
	Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.....	9 à 10
	Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.....	11
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	13 à 14
PC 1	Plans de situation du projet	15
	Localisation générale du projet.....	16
	Vue aérienne.....	17
	Vue aérienne zoom Montcuq 1.....	18
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	19
	Plan cadastral zoom Montcuq 1.....	20
PC 2	Plans de masse des constructions	21
	Plan topographique – état existant.....	22
	Plan de masse du projet - état projeté.....	23
	Plan de masse du projet sur les structures mono-pieux - état projeté.....	24
	Plan de masse du projet au 1/750ème au format A0 (voir document joint).....	
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	25
	Plan de localisation des coupes.....	26
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....	27
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	28
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque bi-pieux.....	29
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque mono-pieux.....	30
	Plan de localisation des coupes sur poste de transformation.....	31
	Vue en coupe du poste de transformation.....	32
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	33 à 35
PC 5	Plans des façades et des toitures	37
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 72 panneaux.....	38
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 36 panneaux.....	39
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux.....	40
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux.....	41
	Plan des faces du poste de transformation.....	42
	Vue des façades d'une citerne.....	43
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	45
	Plan de localisation des points de vues photographiques.....	46
	Photomontages.....	47 à 48
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	49
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	50
	Photographie.....	51
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	53
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	54
	Photographie.....	55
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	57

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

3/17

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non **4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique**

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

4/17

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75010 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.**5.2 - Nature du projet envisagé**

- Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante

 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 72 tables photovoltaïques mono-pieu composées de 48 panneaux :

Longueur 30 m - Largeur 5.7m - Hauteur 3.12 m

inclinaison 20°

- 17 tables photovoltaïques mono-pieu composées de 24 panneaux :

Longueur 15 m - Largeur 5.7m - Hauteur 3.12 m

inclinaison 20°

- 209 tables photovoltaïques bi-pieux composées de 72 panneaux :

Longueur 30 m - Largeur 4.04m - Hauteur 2.43 m

inclinaison 20°

- 47 tables photovoltaïques bi-pieux composées de 36 panneaux :

Longueur 15 m - Largeur 4.04m - Hauteur 2.43 m

inclinaison 20°

- Construction de 2 postes transformateurs dont les caractéristiques sont les suivantes :

Longueur : 12,19 m - Largeur : 2,44 m - Hauteur 2,90 m

Aspect extérieur : RAL 7004

Clôture grillagée : grillage noué de type ursus, hauteur hors sol 2m maximum

Portails à 2 vantaux d'une largeur de 3,5 m - La clôture et les portails seront de type acier galvanisé

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	59,48	0	0	0	59,48
Surfaces totales (m ²)	0	59,48	0	0	0	59,48

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement
 Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
 Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____
 Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas : _____
 Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : _____

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
 Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :
(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
 J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
 Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À _____ Paris
 Le : _____ 15/02/2020



Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support matérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées: _____

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées: _____

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
 Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
 - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 472
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6055

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 370
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1685

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 356
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2415

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 366
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7690

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 351
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2840

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 369
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3915

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 230
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 21885

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 360
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1725

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 236
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2700

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 227
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5010

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 354
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5235

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 359
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3320

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 355
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2205

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 229
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2095

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 357
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2660

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 232
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1865

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 235
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6320

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 365
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6395

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 209
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1515

Préfixe : 326 Section : 0D Numéro : 367
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 13640

Surperficie totale du terrain (en m²) :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 231
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1495

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 240
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9530

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 237
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2670

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 233
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 990

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 234
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3900

Préfixe : 166 Section : 0D Numéro : 241
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 19030

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie totale du terrain (en m²) : 138.785



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 59,48m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?.....

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		59,48	0
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 50 939 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : 1m

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date Paris le 15/02/2020

Nom et Signature du déclarant

GUINARD David

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5, rue Drouot 75009 Paris
Tél : 01 70 22 50 97
sàs au capital social de 386 610,00
RCS de Paris 518 310 446

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : h8Le3P1vE8
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2009B21279

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 novembre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	518 310 446 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	20/11/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	386 610,00 EUROS
<i>- Mention n° 30 du 31/07/2018</i>	CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ UN ACTIF NET DEVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22-06-2018
<i>Adresse du siège</i>	5 rue Drouot 75009 Paris
<i>Activités principales</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/11/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ÎLE BOURBON
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	30 rue Pétion 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 055 390 Paris

Directeur général

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	98 rue de Charonne 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 015 485 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	CONSEILS ASSOCIÉS SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	50 avenue de Wagram 75017 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	692 048 671 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	GROSJEAN Paul
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/04/1965 à ST MAUR DES FOSSES
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	3 avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fosses

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	5 rue Drouot 75009 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la

R.C.S. Paris - 15/11/2019 - 14:25:12

page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Date de commencement d'activité

génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

16/11/2009

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Paris - 15/11/2019 - 14:25:12

page 2/2

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

Tableaux récapitulatifs

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal	Ville
Structures photovoltaïques	326 D	472	6 055	CHAMPS D'ARRIES	46800	MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC
		326	1 685			
		366	7 690			
		351	2 840			
		369	3 915			
		356	2 415			
		360	1 725			
		354	5 235			
		359	3 320			
		355	2 205			
		357	2 660			
		365	6 395			
		367	13 640			
	166 D	236	2 700	GLEYE SARRAZINE		
		227	5 010			
		229	2 095			
		232	1 865			
		235	6 320			
		209	1 515			
		231	1 495			
		240	9 530			
		237	2 670			
		233	990			
234	3 900					
241	19 030					
230	21 885					
TOTAL			138 785			

Tableau récapitulatif des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de transformation M1-1	166 D	237	2 670	29,74	12,19 x 2,44 x H 2,90	264,50	GLEYE SARRAZINE	46800
Poste de transformation M1-2	326 D	367	13 640	29,74		248,50	CHAMPS D'ARRIES	
TOTAL				59,48				

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Vue aérienne - Zoom Montcuq 1
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet - Zoom Montcuq 1

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE MONTCUQ 1
COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC
(46)

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

 Localisation du projet

 Projet photovoltaïque

 Projet photovoltaïque
non concerné par la
présente demande



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE AÉRIENNE MONTCUQ 1

Légende

-  Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)
-  Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)
-  Poste de transformation
-  Citerne
-  Poste source
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande
-  Limite communale

Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE AÉRIENNE
ZOOM MONTCUQ 1

Légende

- Tables photovoltaïques bipieus (36 et 72 panneaux)
- Tables photovoltaïques monopieus (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Citerne
- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

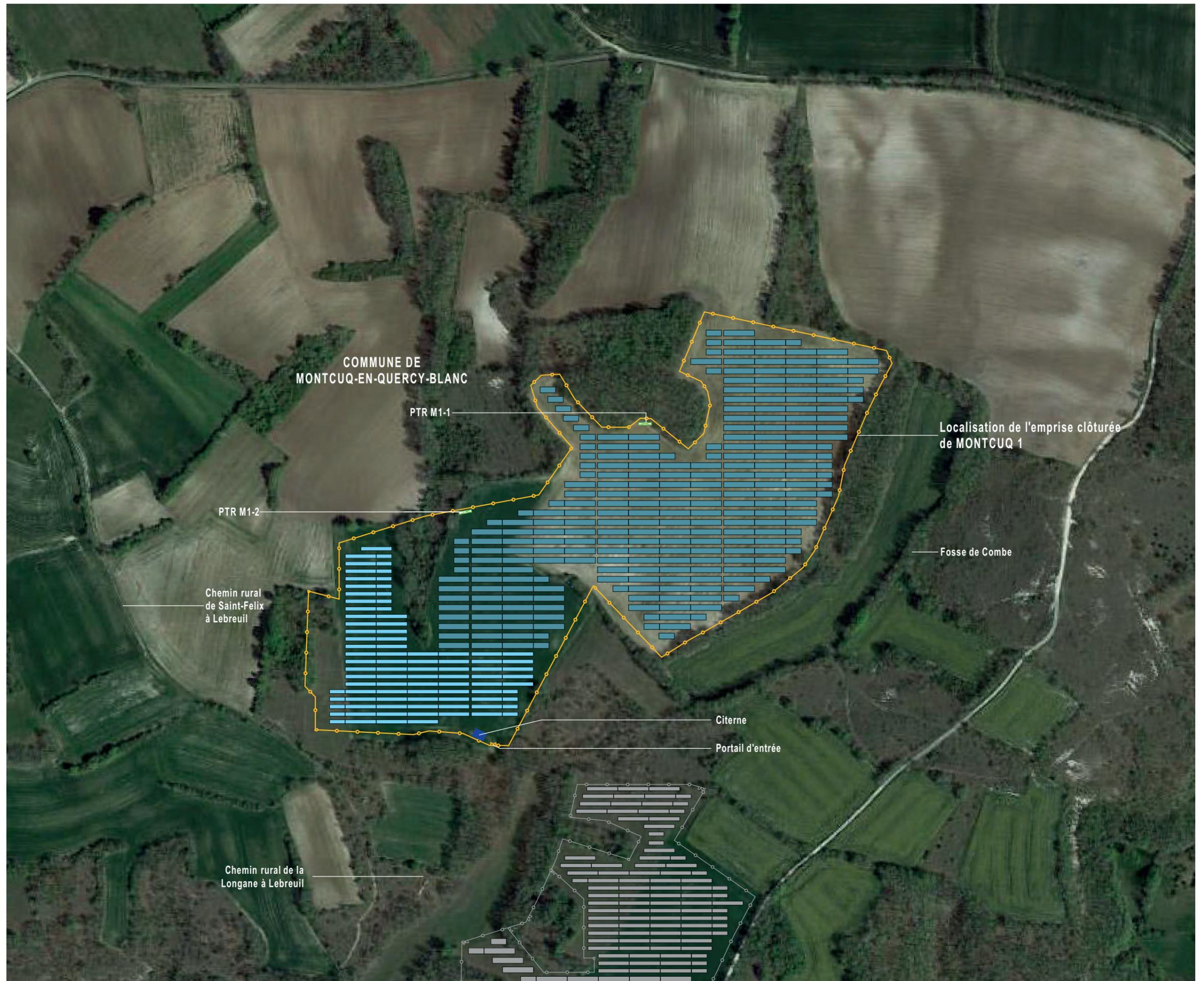
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- Parcelles d'implantation du projet
- Parcelles d'implantation non concernées par la présente demande
- Cadastre
- Voie existante
- Limite de section
- Limite communale
- ↗ Localisation de l'emprise clôturée du projet
- ↗ Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande

Echelle 1/10000 au format A3



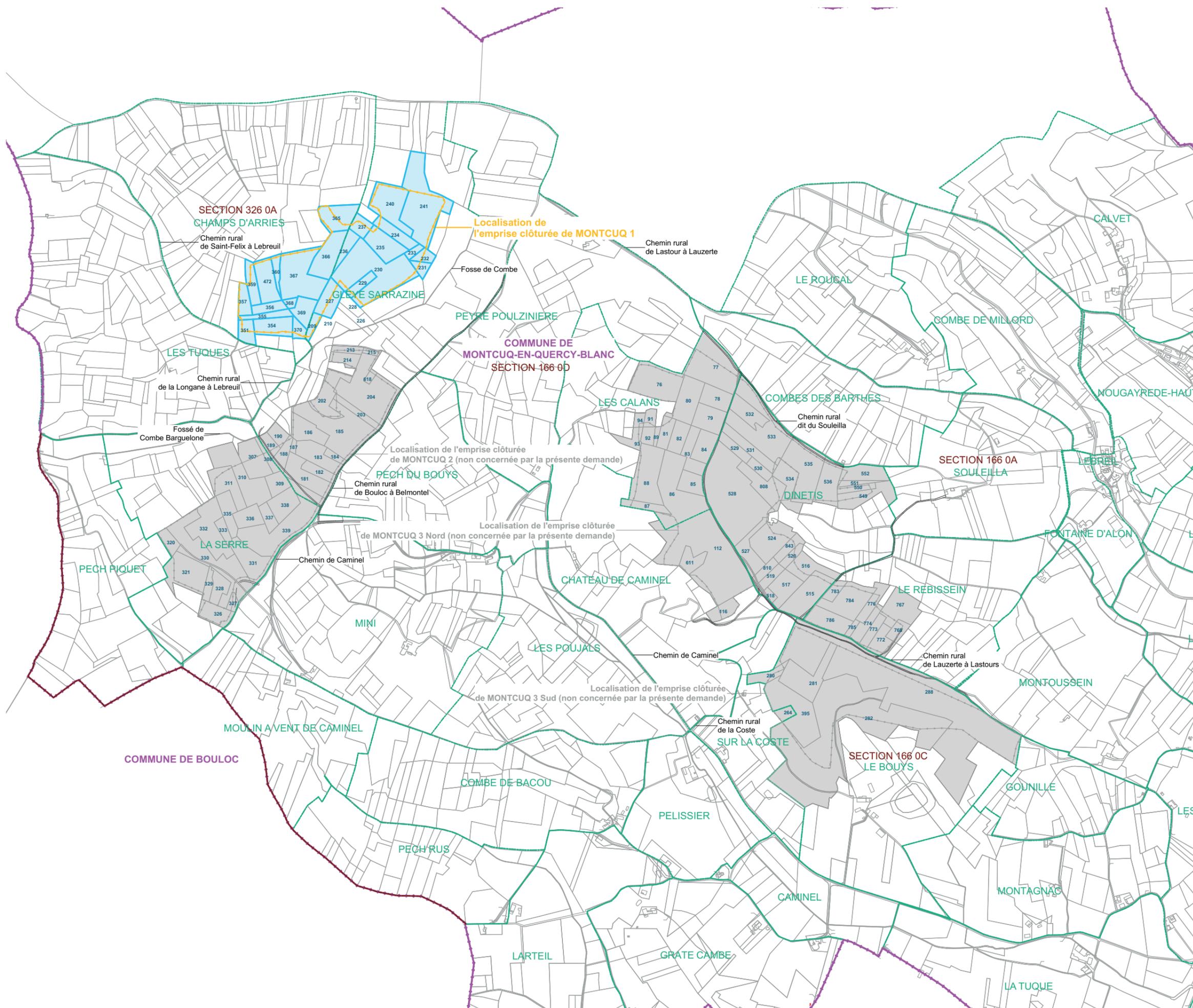
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

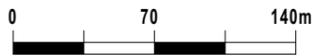


LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET
ZOOM MONTCUQ 1

Légende

- 100 Parcelles d'implantation du projet
- 100 Parcelles d'implantation non concernées par la présente demande
- Cadastre
- Voie existante
- - - Limite de section
- Entrée Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Entrée Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

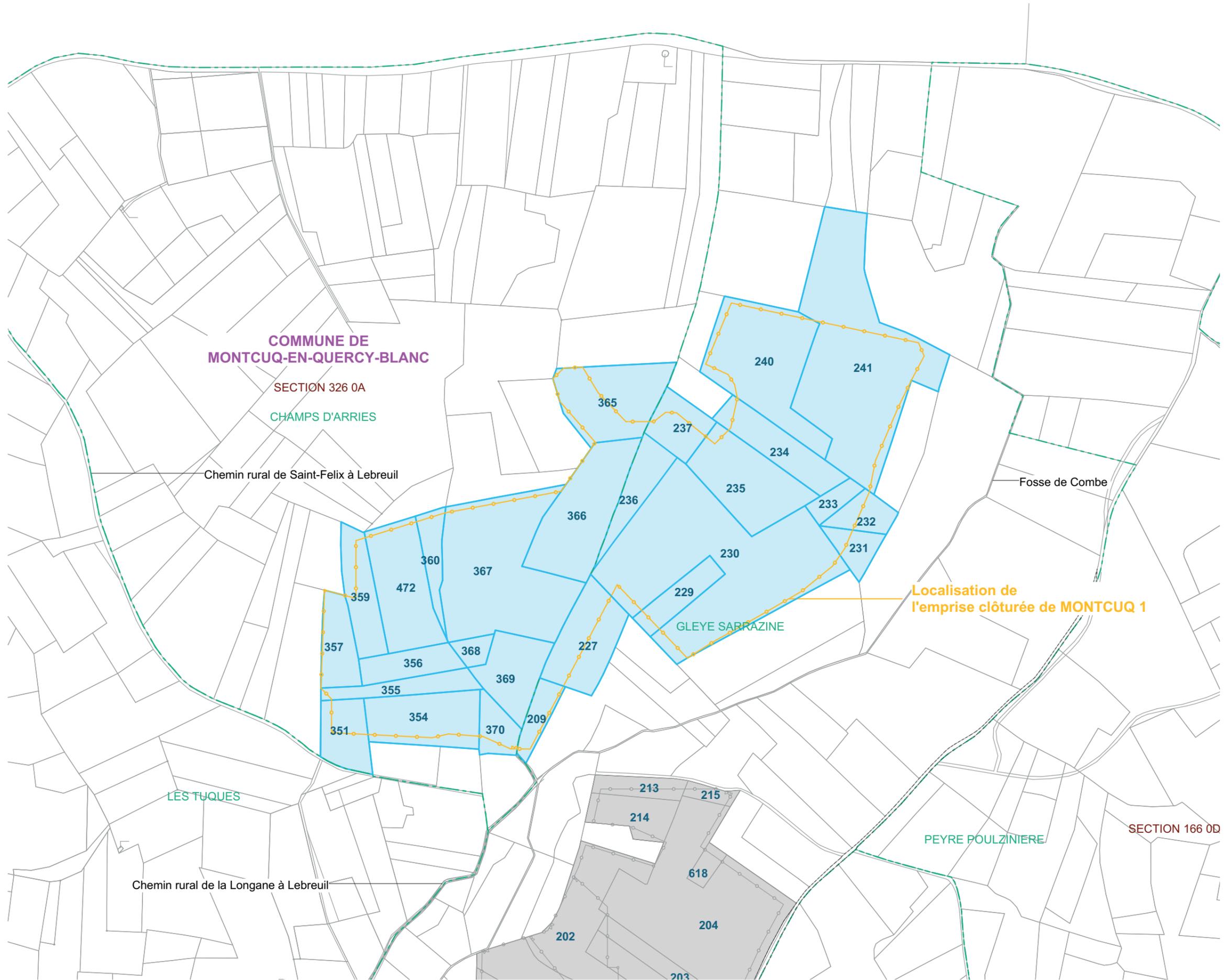
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



Contenu

- Plan topographique - état existant
au 1/2500ème
- Plan de masse - état projeté
au 1/2500ème
- Plan de masse sur les structures mono-
pieux - état projeté
au 1/1000ème
- Plan de masse général du projet
au format A0 au 1/750ème (voir
document joint)

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

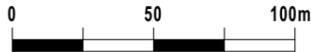
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PLAN TOPOGRAPHIQUE
ÉTAT EXISTANT

Légende

- 100 Parcelles d'implantation du projet
- Cadaastre
- Voie existante
- Limite de section
- Entrée Clôture à créer
- Courbes de niveaux
- Espace boisé - Végétation existante
- Arbre à supprimer
- Chemin public à céder
- Enjeu écologique
- Haie arborée à créer
- Végétation à supprimer

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte

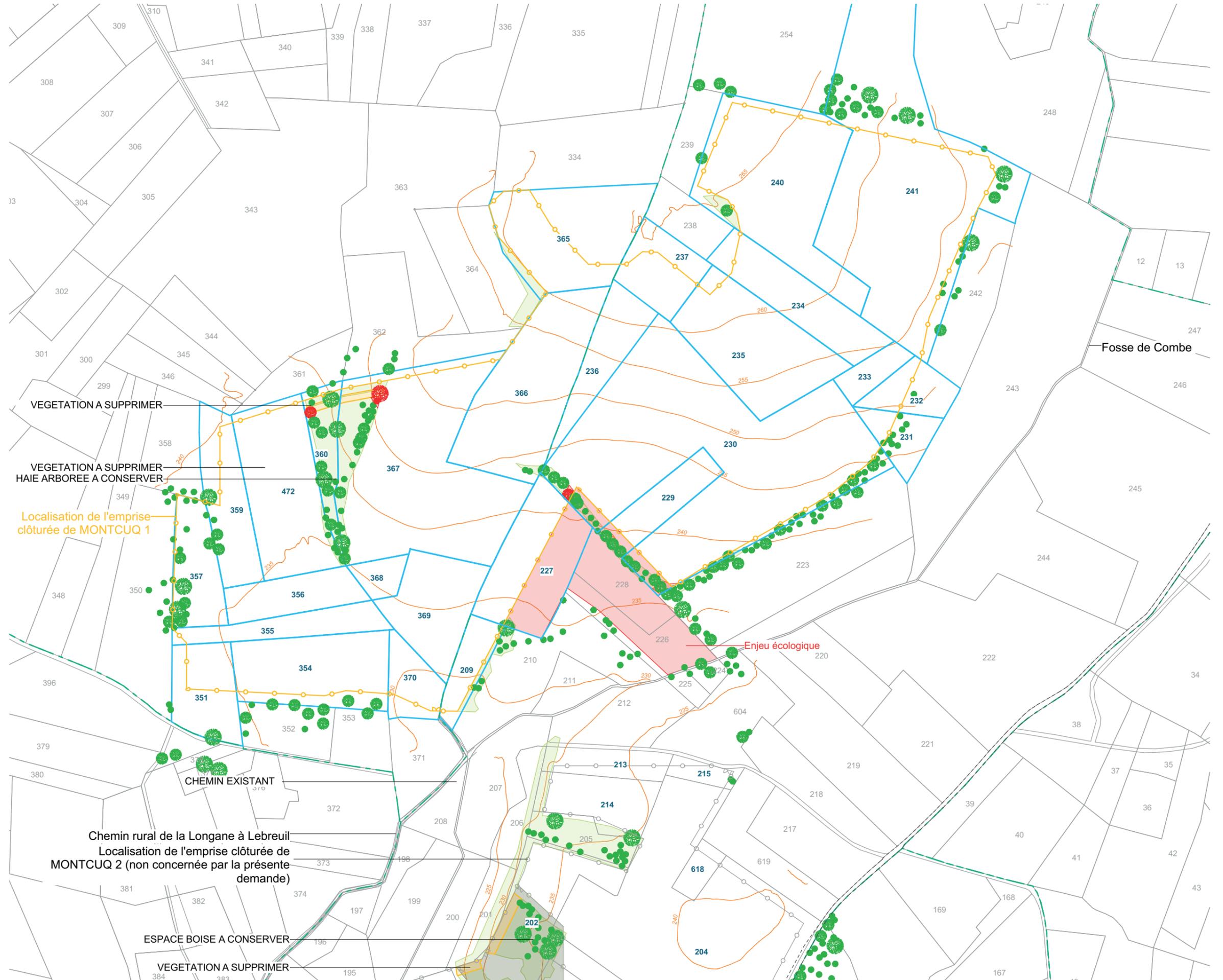
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- 100 Parcelles d'implantation du projet
- Cadastre
- Voie existante
- - - - - Limite de section
- ▬ Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)
- ▬ Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)
- Clôture à créer
- Espace boisé - Végétation existante
- - - - - Chemin public à céder
- Enjeu écologique
- Haie arborée à créer
- Nichoir à oiseaux
- Point d'eau
- Nichoir à chiroptères
- Ruches
- - - - - Canalisations AEP
- Poste de transformation
- Citerne

Echelle 1/2500 au format A3



Architecte



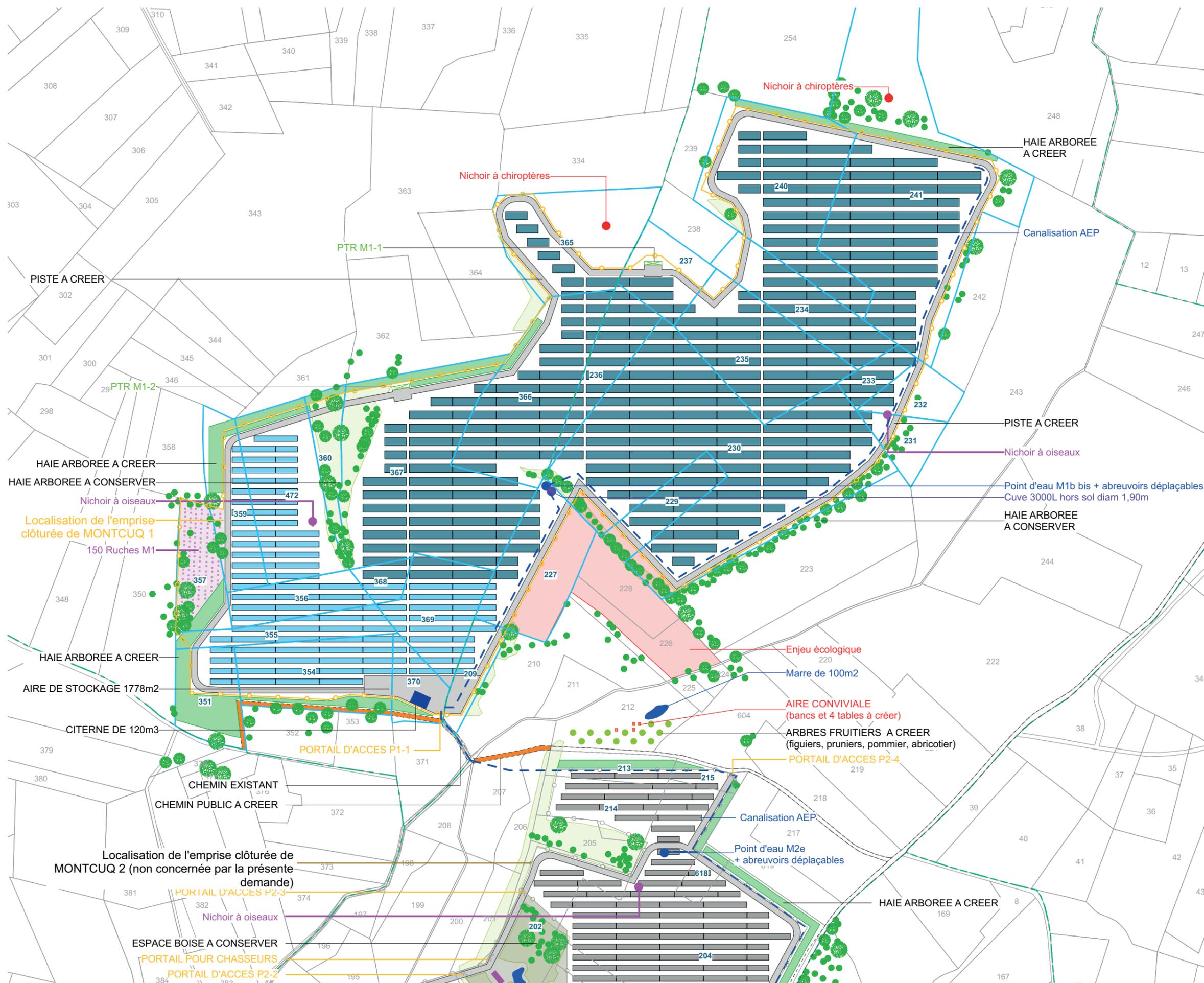
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

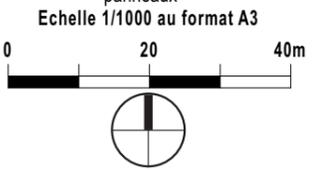
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



PLAN DE MASSE SUR LES
STRUCTURES MONO-PIEUX
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Parcelles d'implantation du projet
- Cadastre
- Voie existante
- Limite de section
- Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)
- Tables photovoltaïques monopieus (24 et 48 panneaux)
- Clôture à créer
- Clôture à créer
- Espace boisé - Végétation existante
- Chemin public à céder
- Enjeu écologique
- Haie arborée à créer
- Nichoir à oiseaux
- Point d'eau
- Nichoir à chiroptères
- Ruches
- Canalisations AEP
- Poste de transformation
- Citerne
- Passage du tracteur entre panneaux



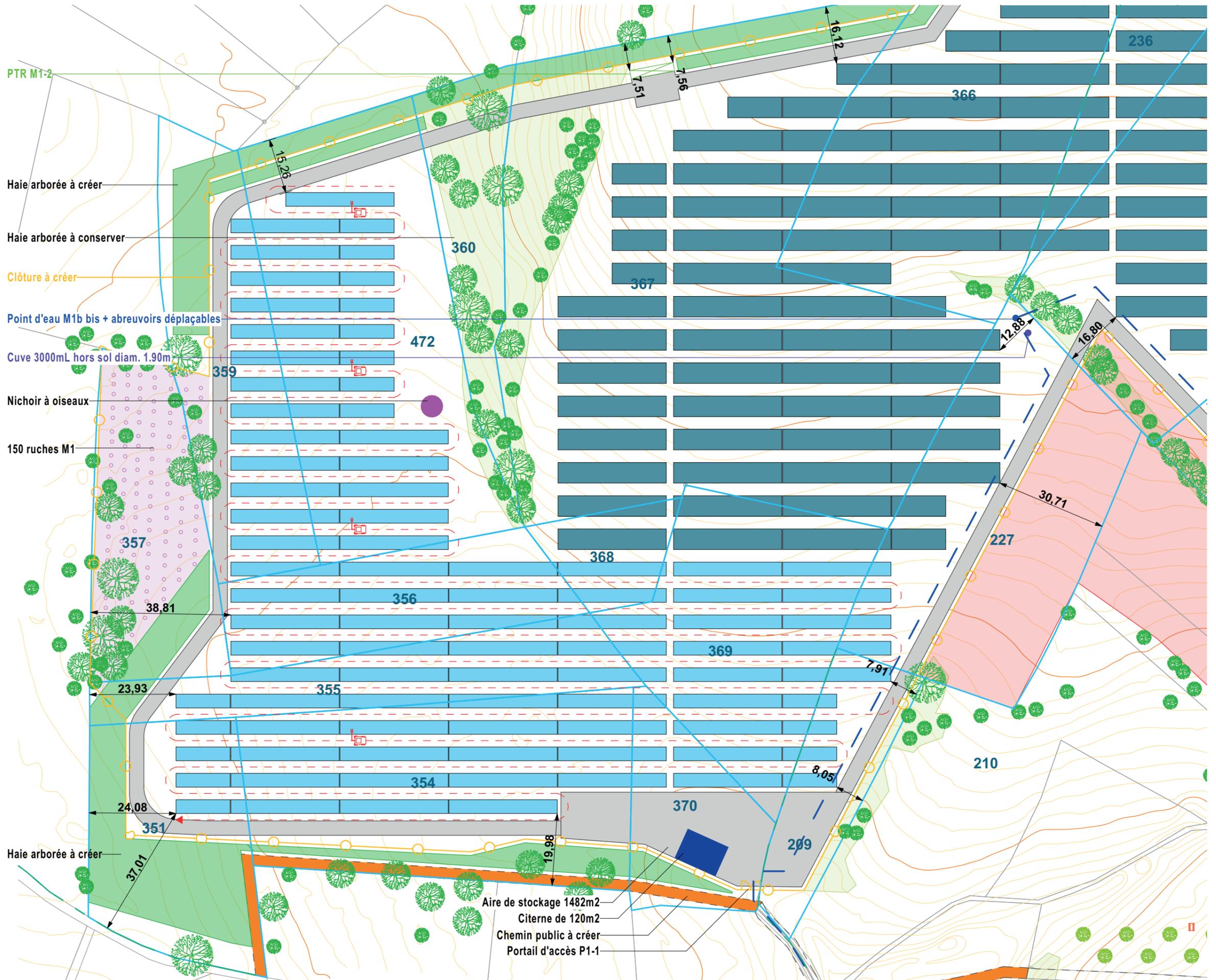
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA' et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque bi-pieux
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque mono-pieux
- Vue en plan du poste de transformation
- Vue en coupe du poste de transformation

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA' ET BB'

Légende

- 100 Parcelles d'implantation du projet
- Cadastre
- Voie existante
- Limite de section
- Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)
- Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)
- Clôture à créer
- Espace boisé - Végétation existante
- Chemin public à céder
- Enjeu écologique
- Haie arborée à créer
- Nichoir à oiseaux
- Point d'eau
- Nichoir à chiroptères
- Ruches
- Canalisation AEP
- Poste de transformation
- Citerne

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

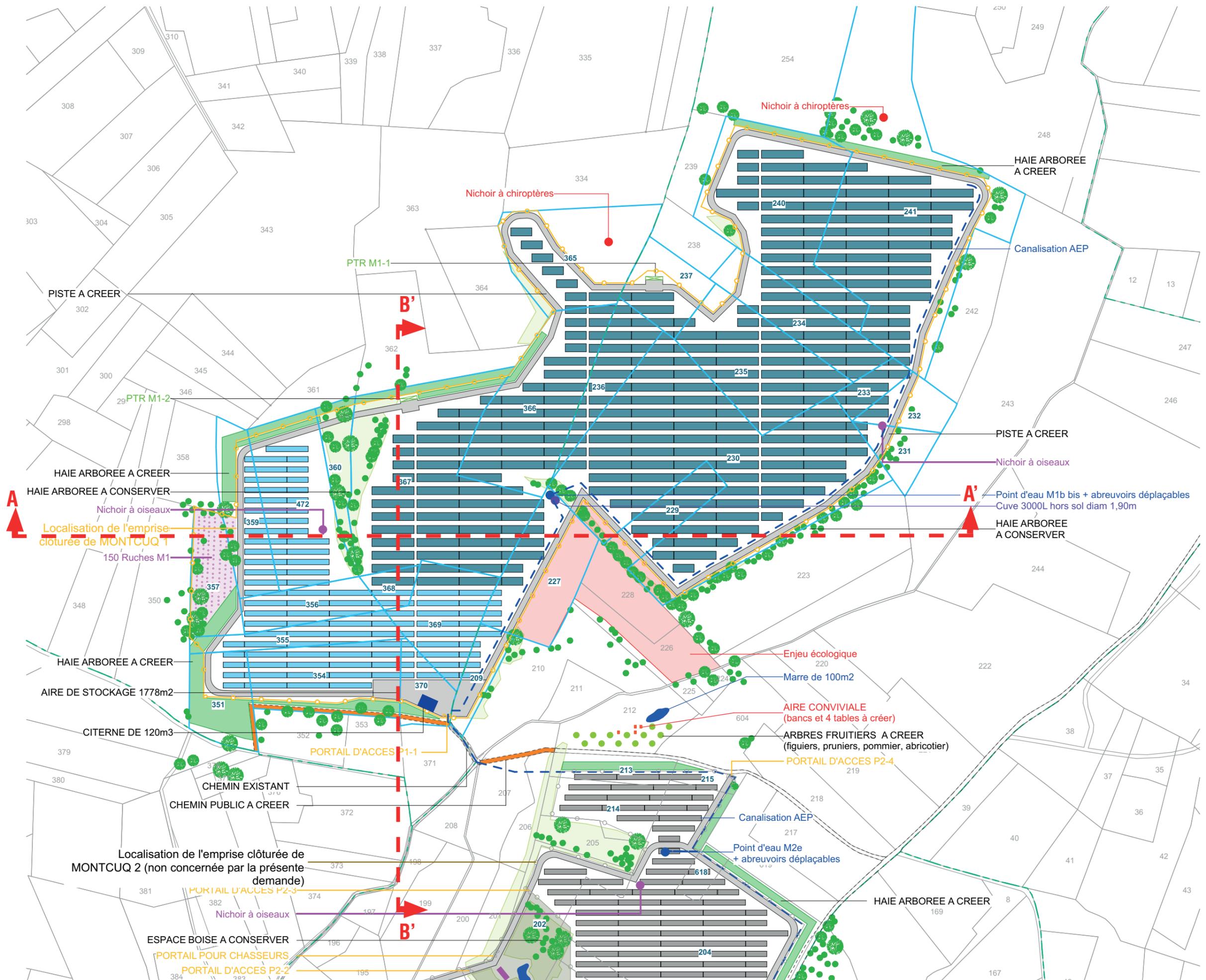


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

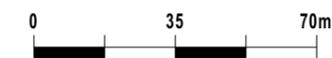


PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'

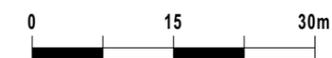
Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Végétation existante
-  Ruches à créer
-  Zone d'enjeu écologique

Echelle 1/1750 au format A3



Echelle 1/750 au format A3



Architecte

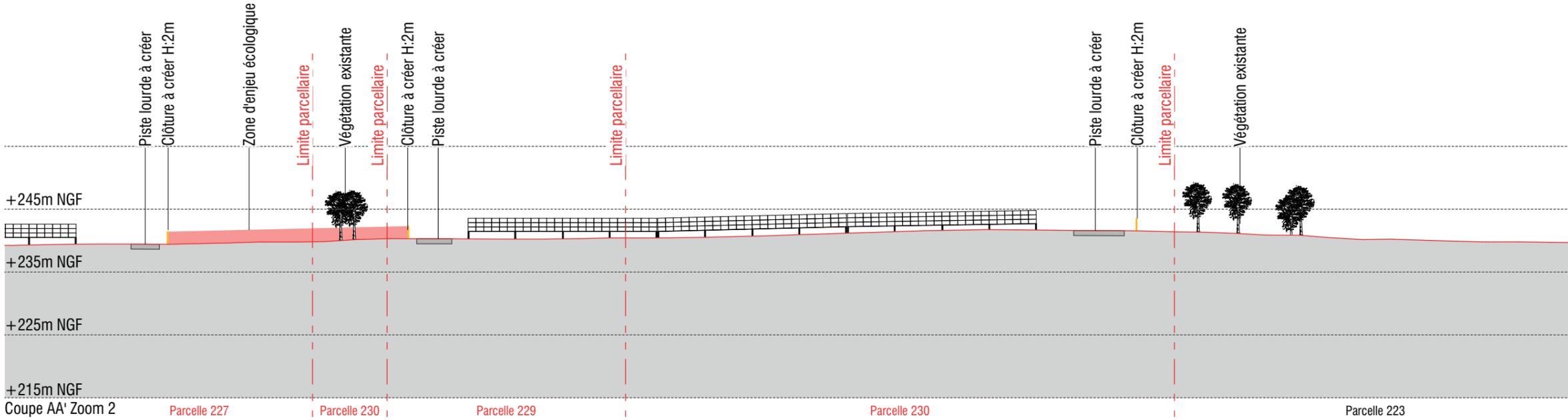
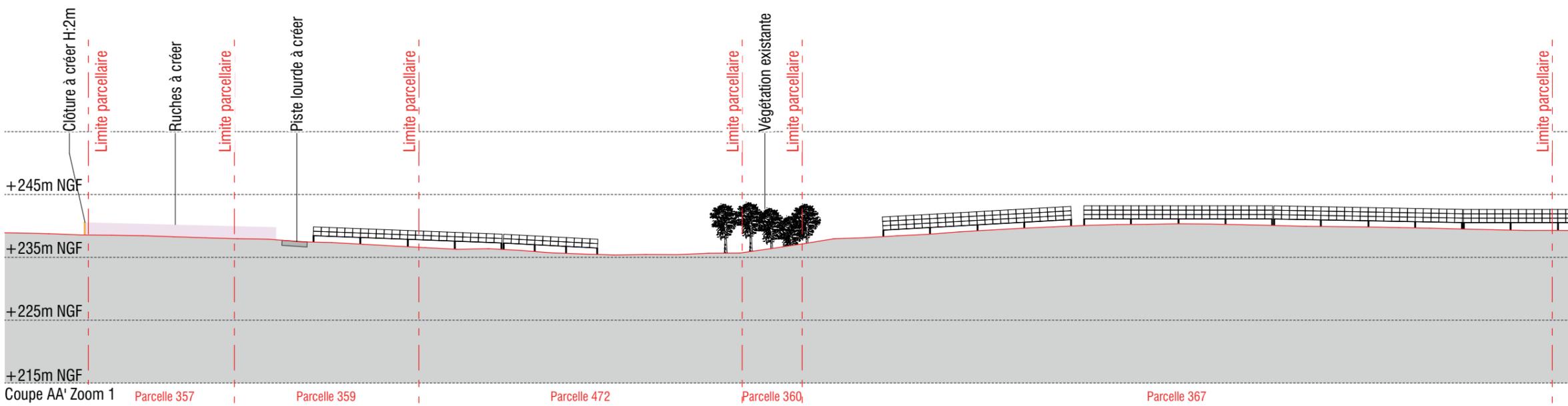
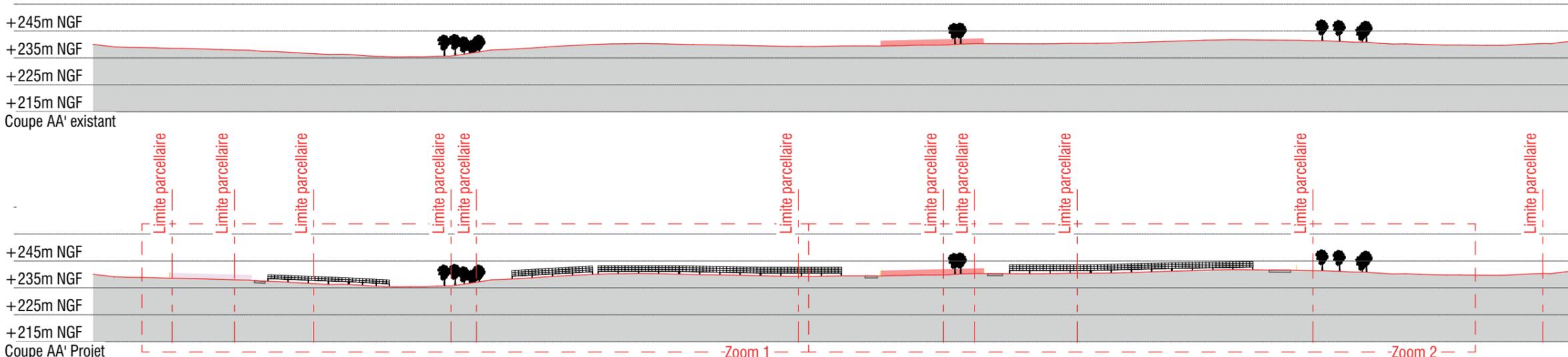
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



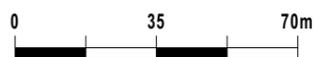
PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Voie existante
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Haie végétale à créer
-  Végétation existante

e

Echelle 1/1750 au format A3



Echelle 1/750 au format A3



Architecte

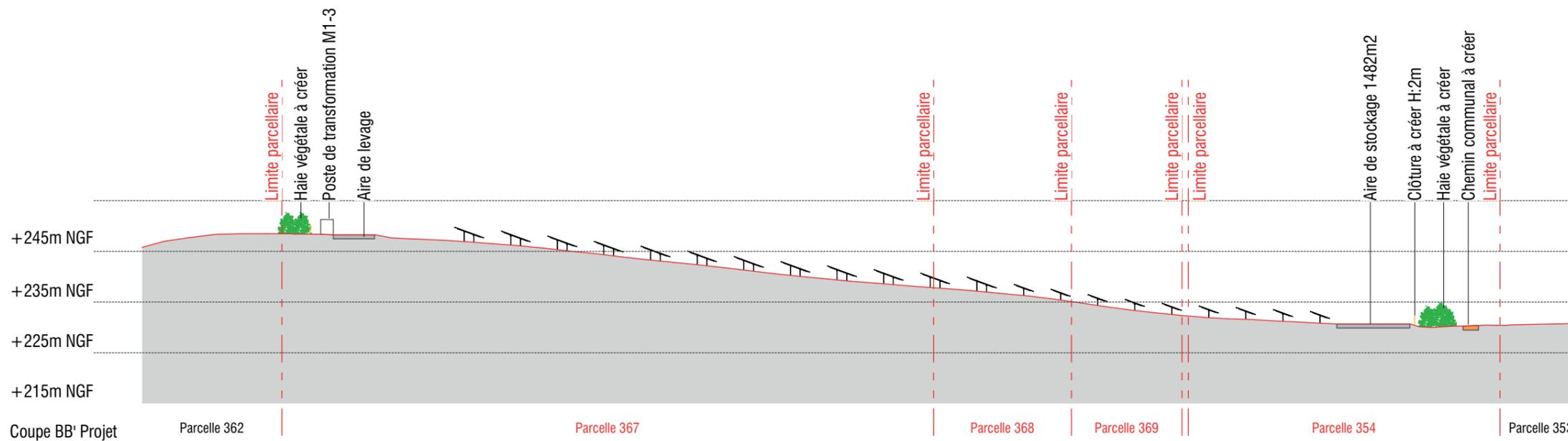
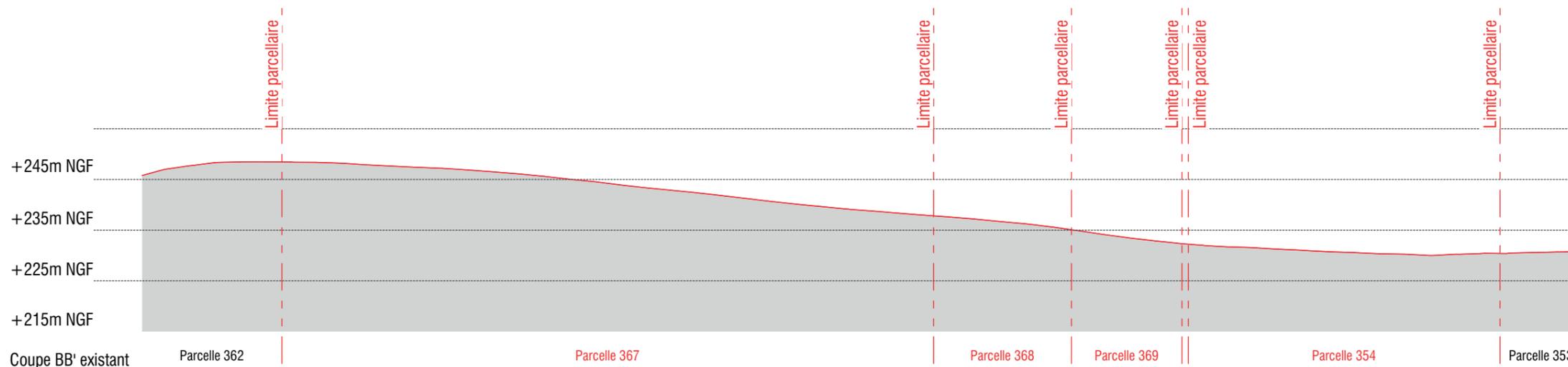
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



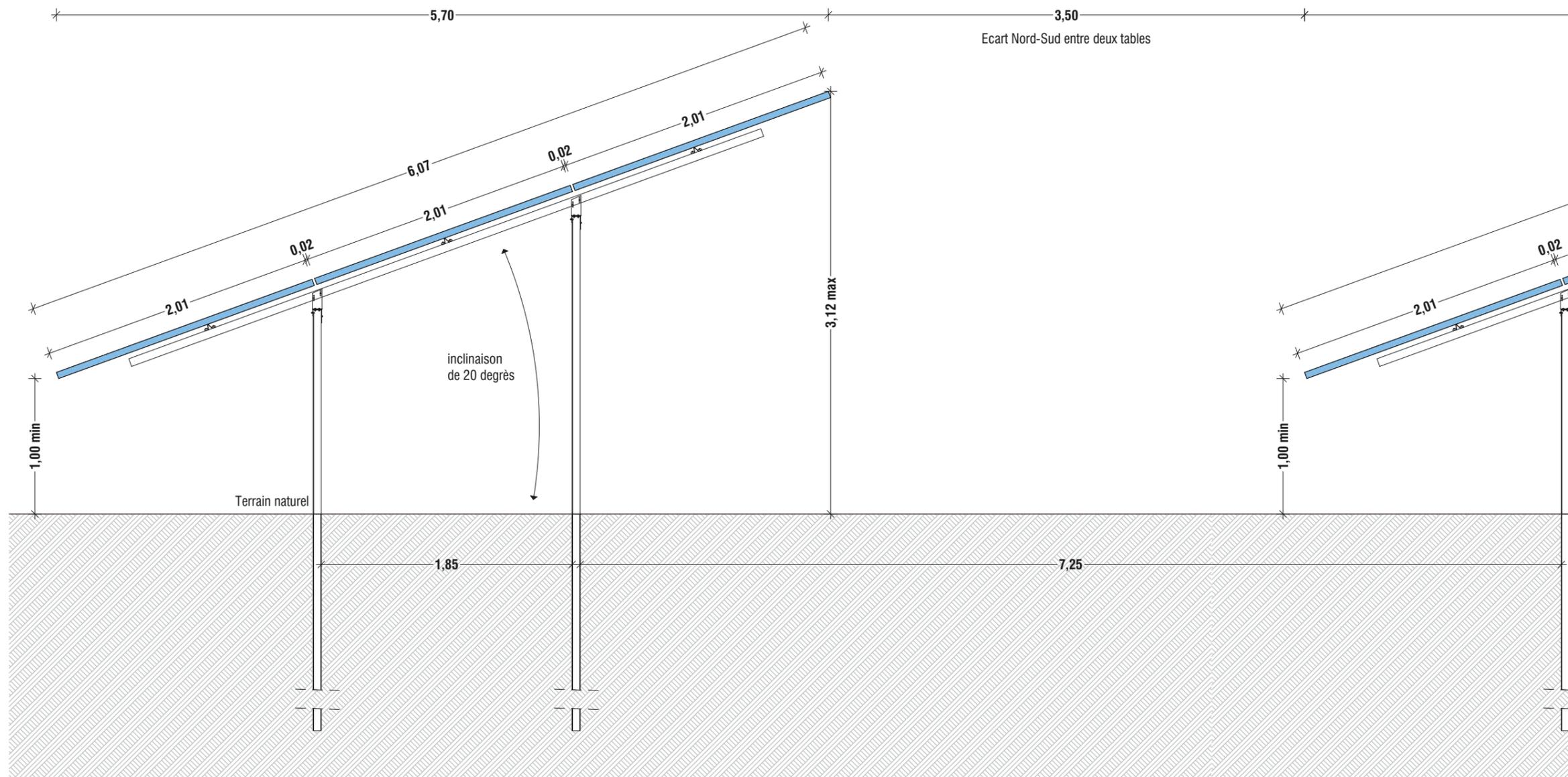
VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
BI-PIEUX

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3,12m
- Longueur de :
30,00m (table de 72 panneaux) ou 15,00m
(table de 36 panneaux)
- Largeur de 6,07m
- Largeur projetée au sol de 5,70m
- Inclinaison de 20°
- Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
3,50m
- Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m
- Altitude terrain naturel :
+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/35 au format A3



VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

**VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
MONO-PIEU**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 2,43m
- Longueur de :
30,00m (table de 48 panneaux) ou 15,00m
(table de 24 panneaux)
- Largeur de 4,04m
- Largeur projetée au sol de 3,81m
- Inclinaison de 20°
- Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
3,50m
- Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m
- Altitude terrain naturel :
+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/35 au format A3



Architecte

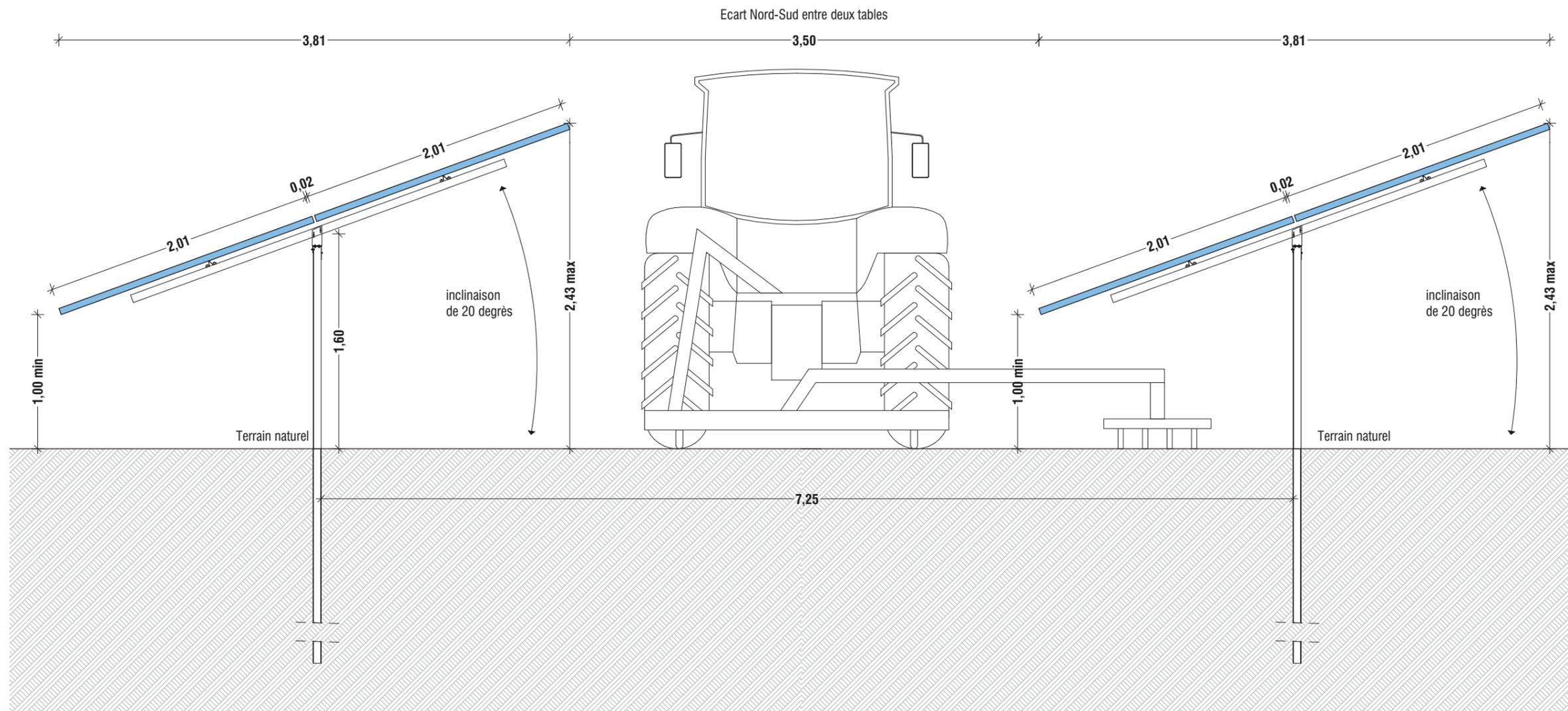
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

**PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES SUR PTR**

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation
(PDT):

Hauteur de 2,9m
Longueur de 12,19m
Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :
PDT M1-1 : +264,50 NGF
PDT M1-2 : +248,50 NGF

Aspect extérieur:
RAL 7004

Echelle 1/50 au format A3



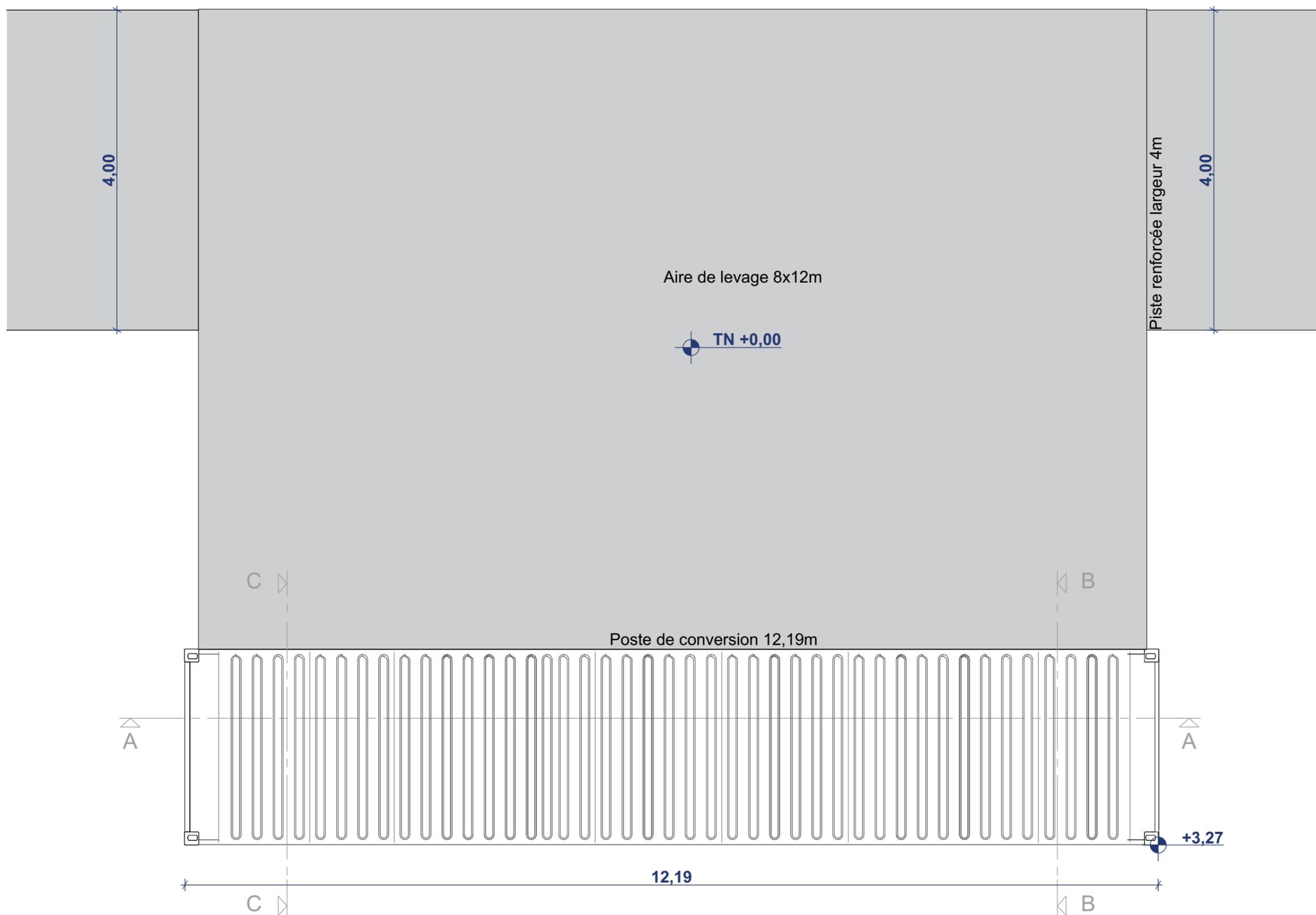
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



**VUE EN COUPE
DU POSTE DE TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation
(PDT):

Hauteur de 2,9m
Longueur de 12,19m
Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :
PDT M1-1 : +264,50 NGF
PDT M1-2 : +248,50 NGF

Aspect extérieur:
RAL 7004

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

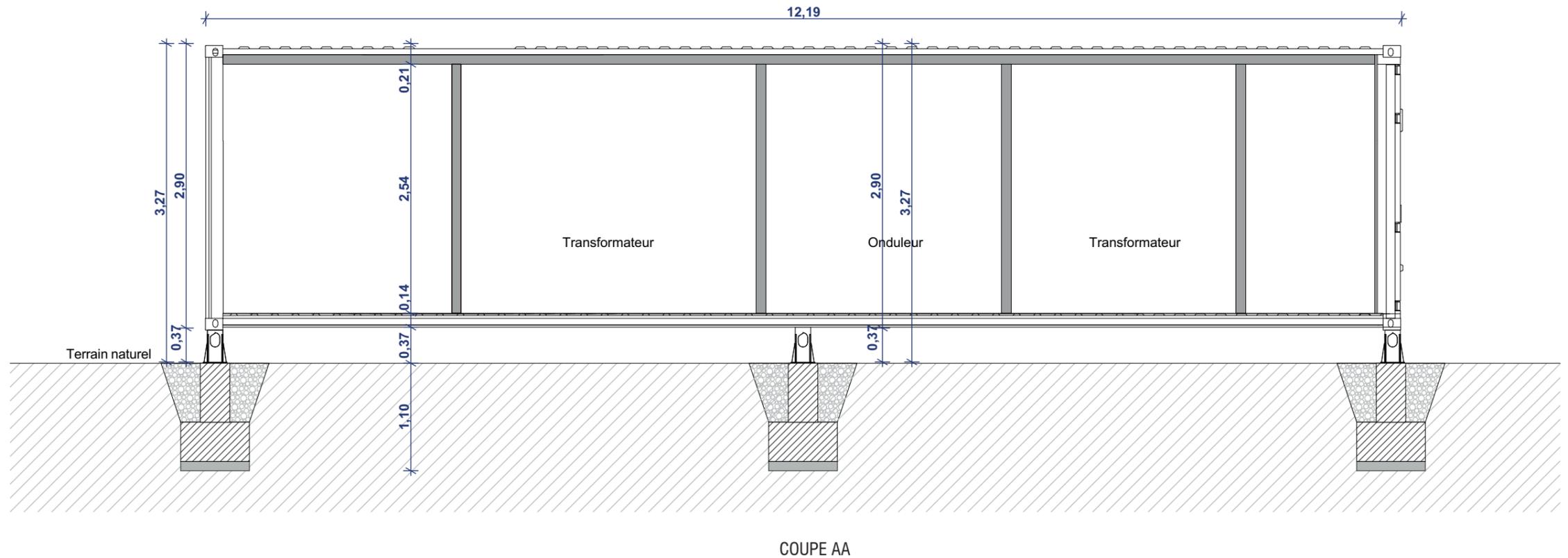
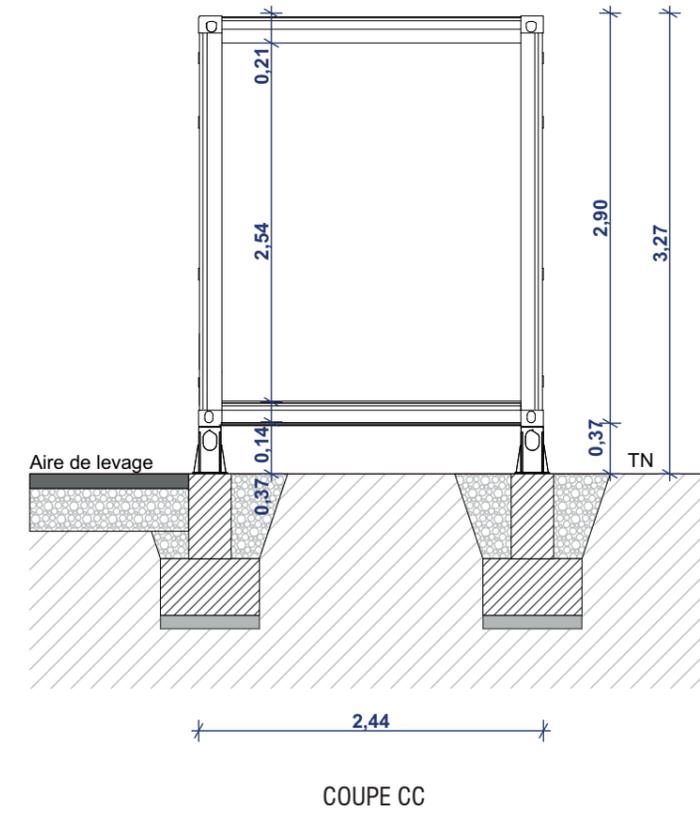
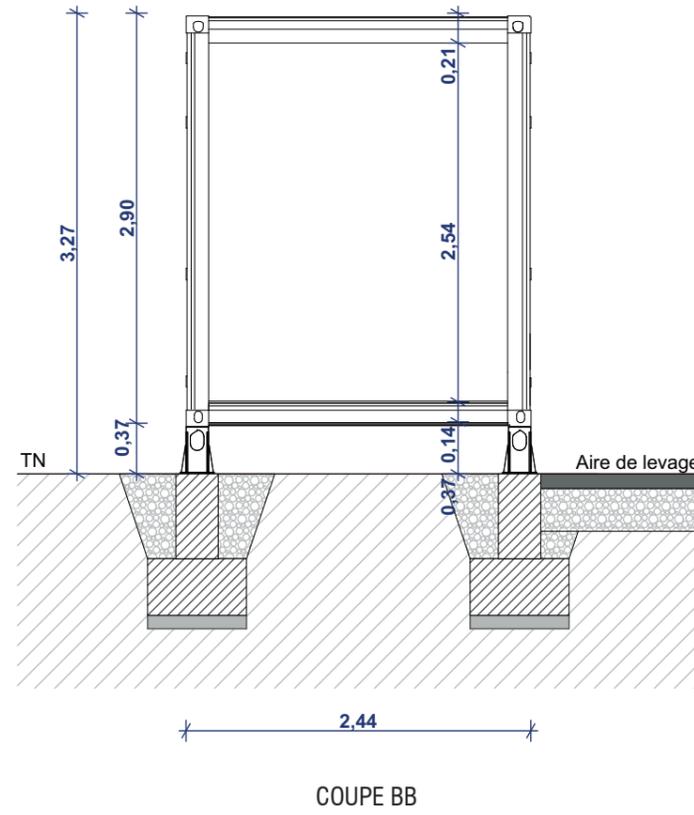
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



Contenu

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans un projet global comprenant 3 projets distincts, nommés MONTCUQ 1 à 3.

Il s'inscrit dans une logique de réintroduction d'activités agricoles unique en France, où l'objectif était d'axer le dimensionnement du projet photovoltaïque, autour d'activités agricoles pérennes (culture apicole, ovine et fourragère).

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de MONTCUQ 1 située sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc, dans le département du Lot (46) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 114 316 m²

Tables photovoltaïques bi-pieux de 72 panneaux : 209

Tables photovoltaïques bi-pieux de 36 panneaux : 47

Tables photovoltaïques mono-pieux de 48 panneaux : 72

Tables photovoltaïques mono-pieux de 24 panneaux : 17

Nombre total de panneaux : 20 604

Superficie projetée au sol des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 48 969m²

Inclinaison des panneaux : 20°

Puissance installée : environ 9,2MWc

2 Postes de transformation : L12,19m x H3,27m x P2,44m (teinte RAL 7004)

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondée en 2008 et représentée par Robin UCELLI (président), dans une logique de construction de groupe en capitalisant ses résultats, PHOTOSOL est devenu l'un des rares leaders français encore indépendant du marché de la production d'énergie renouvelable.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc dans le département du Lot – région Occitanie. La commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc appartient à la communauté de communes du Quercy Blanc. Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de 26 parcelles réparties sur les sections 326 D au lieu-dit « Champs d'Arries », et 166 D au lieu-dit « Gleye Sarrazine », cumulant une emprise parcellaire de 138 785 m², au sud de la route des anciennes vignes. L'emprise du terrain est située en majorité sur une zone en culture peu exploitée, mais comprenant également des pelouses, prairies, chênaies, haies et bosquets. Peu d'habitations sont présentes en périphérie du projet. Les plus proches sont localisées à l'Est, à environ 300 m.

Le terrain est plus précisément localisé à environ 5 km au Sud-ouest du bourg de Montcuq-en-Quercy-Blanc. Le relief est marqué localement. Sur ce secteur, l'amplitude des variations est de l'ordre de 50 m.

le point haut se situe à environ +266mNGF et le point le plus bas à +215mNGF. Les pentes sont localement fortes (supérieures à 10% en limite de plateaux sur les coteaux boisés).

Il s'inscrit dans un paysage agricole, composée de vastes plaines. Le terrain est relativement vallonné et localisé dans un environnement ne présentant pas d'éléments végétaux développés (absence de boisement étendus). Il s'inscrit d'une façon générale dans un environnement agricole délimité par des haies bocagères, diverses pelouses, une prairie de fauche ; ainsi que des chênaies pubescentes en périphérie extérieure.

Le terrain n'est pas localisé dans le périmètre ou en limite de protection d'un monument historique. Cependant, 5 monuments historiques ont été recensés dans un rayon de 5 km à savoir :

- l'ancienne chapelle St Caprais (à 2 km), et situé sur la commune de Bouloc,
- le château de la Baratie (à 3 km), et situé sur la commune de Ste Juliette,
- le château de Lastours (à 3 km), et situé sur la commune de Lastours,
- l'église de Rouillac–nef, chœur et ses peintures (à 4 km), et situé sur la commune de Montcuq,
- la Tour donjon (à 5 km), et situé sur la commune de Montcuq.

Le plus proche du projet étant l'ancienne chapelle St Caprais, localisé au plus près à environ 2 km au Sud de l'emprise du projet, et où aucune co-visibilité n'a pu être constatée avec la zone d'étude immédiate.

Le site est situé dans un secteur rural dominé par les espaces agricoles et les milieux naturels. Elle est desservie par des chemins ruraux depuis la route départementale 653. Aucun réseau n'est présent sur l'emprise de la zone d'étude.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont : La surface clôturée occupée par le champ photovoltaïque sera d'environ 11,43 ha pour une surface totale de foncier disponible de 13,87 hectares.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinées à 20°, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest. Quatre types de tables seront installés, à savoir des tables photovoltaïques, composées :

- de 72 panneaux dont les dimensions sont de 30,00m de longueur et 5,70m de largeur ;
- de 48 panneaux dont les dimensions sont de 30,00m de longueur et 3,81m de largeur ;
- de 36 panneaux dont les dimensions sont de 15,00m de longueur et 5,70m de largeur ;
- ainsi que des tables de 24 panneaux dont les dimensions sont de 15,00m de longueur et 3,81m de largeur.

Chaque panneau a les dimensions suivantes: 2,01m X 1,23m pour une puissance unitaire de 445 Wc. Au total, ce seront 209 tables de 72 panneaux, 72 tables de 48 panneaux, 47 tables de 36 panneaux et 17 tables de 24 panneaux ; cumulant ainsi 345 structures porteuses et totalisant 20 604 panneaux, pour une puissance de 9,2MWc qui seront installées.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

garantir le fauchage en dessous des structures et à environ 3,12m au point le plus haut (partie arrière orientée nord).

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de vissés dans le sol, à une profondeur entre 1,30 et 1,60 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux 2 postes de transformation (nommés PTR M1-1 et M1-2) de teinte Gris de sécurité selon le RAL 7004 (dimensions L12,19m x P2,44m x H3,27m) pour acheminer ensuite le courant électrique produit au poste RTE créé à cet effet et situé, au Sud du parc MONTCUQ 2, au Sud-Est du parc MONTCUQ 1.

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :

Le parc MONTCUQ 1 viendra se raccorder en mutualisant le raccordement des autres postes de transformations situés au sein du parc MONTCUQ 2, pour en finalité ; se raccorder au poste RTE.

AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès général au parc se fera depuis la RD653, via la route des anciennes vignes et divers chemins ruraux donnant accès à la partie Sud-Ouest du projet. Le projet est en conséquence très accessible. Aucune mise au gabarit des accès n'est nécessaire. L'accès principale au site se fera par un portail de 3,5m de largeur à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte Acier (RAL 7040) en acier galvanisé, situé au Sud-Ouest du site, et à proximité immédiate de la citerne SDIS 120m3.

Une piste de circulation légère, d'une largeur de 4m environ sur la périphérie intérieure du projet, nécessaire à la maintenance et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, sera créé; en complément de 2 aires de manœuvre de 96m² situées de façon centralisée à proximité direct des postes de transformation, et de l'aire de stockage de 1 778 m² située à l'entrée du parc. Cette piste sera renforcée en grave GNT et représente 1658,25 ml pour 8603 m².

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées.

Une citerne de 120 m³ ainsi qu'une aire de stockage seront implantés à l'Ouest de l'entrée du site, pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier (aire d'environ 1 778 m²). Durant l'exploitation, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pieds pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 2,00 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5cm x 5cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 1943 ml. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15cm de hauteurs pour la petite faune.

La végétation périphérique au site sera maintenue, de manière à limiter la co-visibilité avec l'environnement.

Cependant, d'importantes mesures ont été prises pour intégrer le projet au mieux dans son environnement, à savoir :

- la création d'une haie arborée en périphérie extérieure du parc, sur 604 ml et 4 456 m²,
- l'intégration de 150 ruches à l'Ouest du parc,
- la création d'une aire « conviviale » comprenant 13 arbres fruitiers, une mare de 100m² ;

ainsi que 4 tables de pique-nique.

AGRIVOLTAISME

Il est envisagé de remplacer les cultures intensives par une activité ovine d'élevage et de production de luzerne pour l'alimentation des animaux.

Il est ainsi proposé les aménagements suivants :

- Sur les 13,87 ha d'emprise foncière disponible, 13,5 ha seront entièrement clôturés en fixe et dédiés à l'activité ovine. Il est envisagé un cheptel de 251 bêtes, au début de l'exploitation. Pour garantir l'approvisionnement en eau, 730 ml de canalisation AEP sera intégrée le long de la frange Sud du parc, et raccordé au point d'eau « M1b bis » situé dans l'enceinte du parc, à 630ml de la canalisation d'eau la plus proche. Une cuve de 3000L hors sol pour 1,90m de diamètre, sera disposé à proximité direct de ce point d'eau, afin de garantir l'approvisionnement en eau lors des fortes chaleurs.

L'assolement lié à l'activité ovine, sur la ferme agrivoltaïque sera le suivant :

- 2,8 ha d'emprise pour les panneaux mono-pieux ;
- 10,7ha d'emprise pour les panneaux bi-pieux.

Les stocks de foin et de céréales seront produits sur les surfaces actuellement exploitées. L'hivernage du cheptel sera réalisé en bergerie.

Des activités complémentaires sont également envisagées, à savoir :

- L'installation de 150 ruchers sur le parc de MONTCUQ 1 en transhumance, et de haies mellifères ;
- La plantation de lavandes sur des parcelles en périphérie.

Enfin, il est également prévu des mesures en faveur de la chasse et de la faune sauvage. Le site d'implantation étant situé sur le territoire de l'Association Intercommunale de chasse et propriétaires des Nauzes (AICP). Cette association assure notamment l'organisation de la chasse et participe à la gestion des espèces gibiers et de ses habitats en intégrant des programmes menés par la Fédération Départementale des Chasseurs du LOT (plan de gestion perdrix, programme Apifaune, suivis des espèces, etc...). Il est envisagé de poursuivre les actions locales engagées (plan de gestion perdrix rouge et lièvre, jachère mellifère et faune sauvage), et de mettre en place des mesures complémentaires. Notamment, il est prévu, de réserver des terrains sur les parcs de MONTCUQ 2 et MONTCUQ 3 et d'y réaliser un certain nombre d'aménagements favorables à la faune sauvage.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 72 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 36 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux
- Vue des façades du poste de transformation
- Vue des façades d'une citerne

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

**VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
BI-PIEUX DE 72 PANNEAUX**

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,12m

Longueur de :

30,00m

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

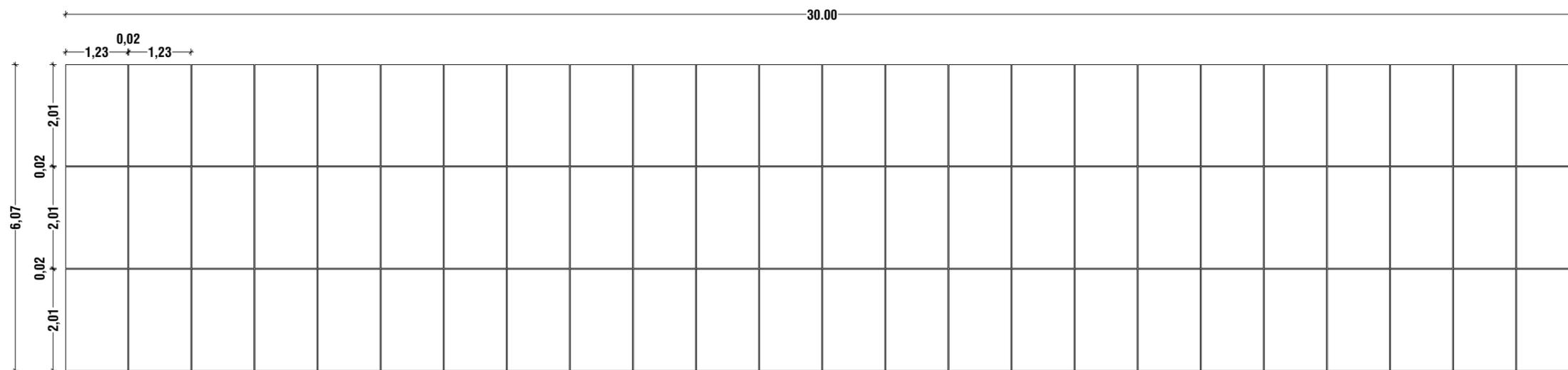
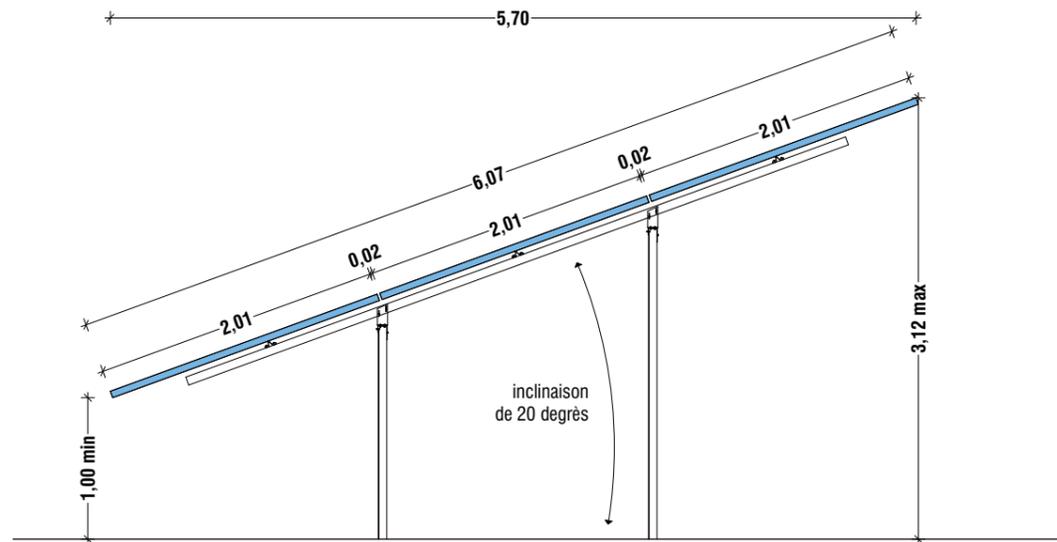
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

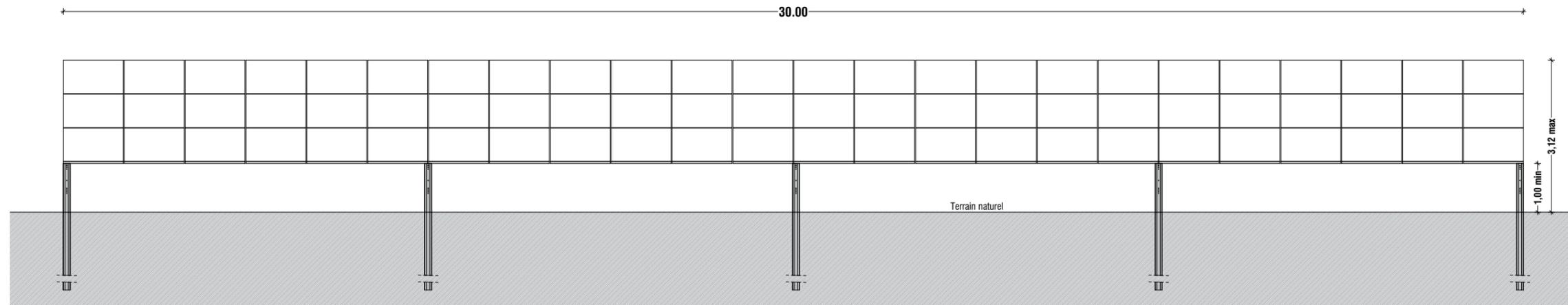
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 72 PANNEAUX



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 72 PANNEAUX

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
BI-PIEUX DE 36 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,12m

Longueur de :

15,00m

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

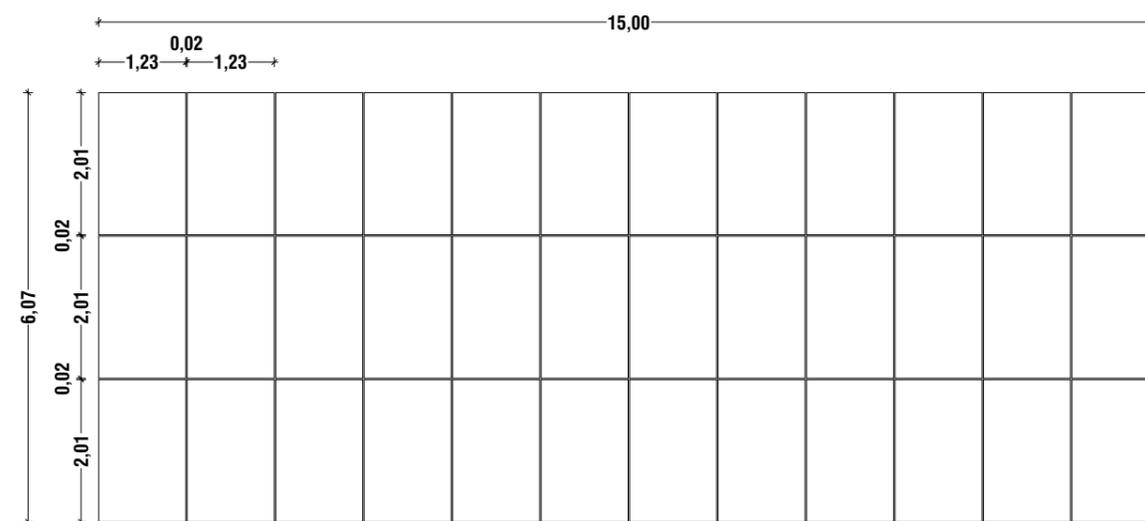
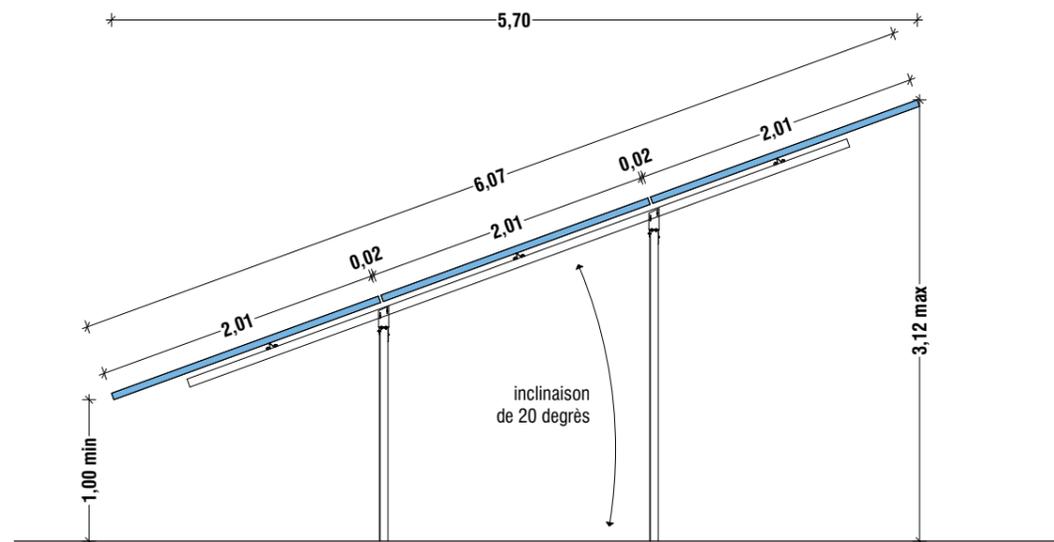
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

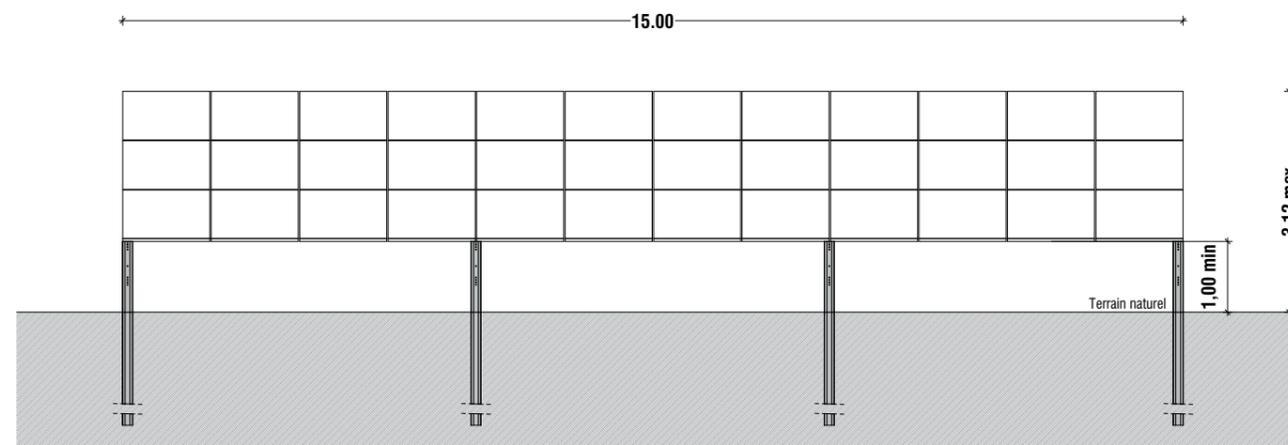
Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 36 PANNEAUX



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 36 PANNEAUX

**VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
MONO-PIEU DE 48 PANNEAUX**

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,43m

Longueur de :

30,00m

Largeur de 4,04m

Largeur projetée au sol de 3,81m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

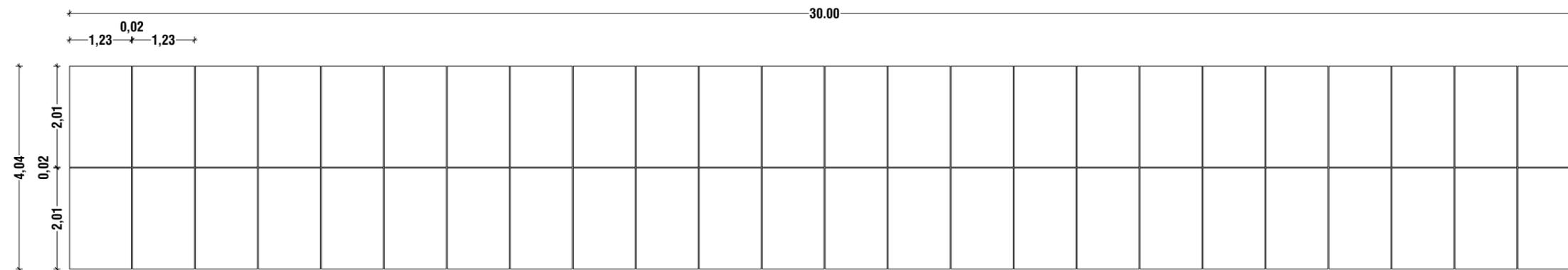
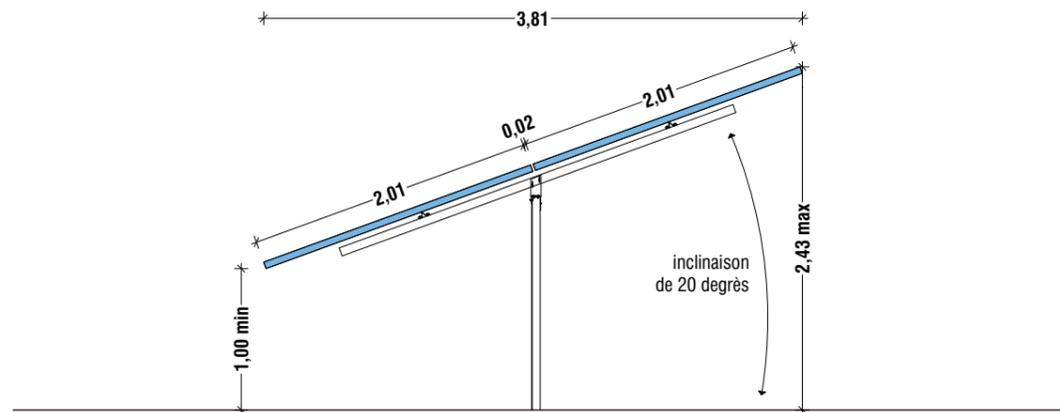
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

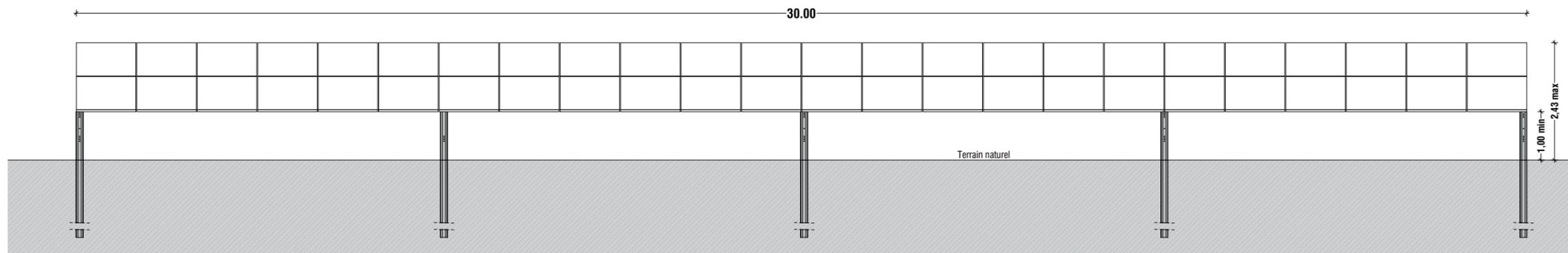
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
MONO-PIEU DE 24 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,43m

Longueur de :

15,00m

Largeur de 4,04m

Largeur projetée au sol de 3,81m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +265m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

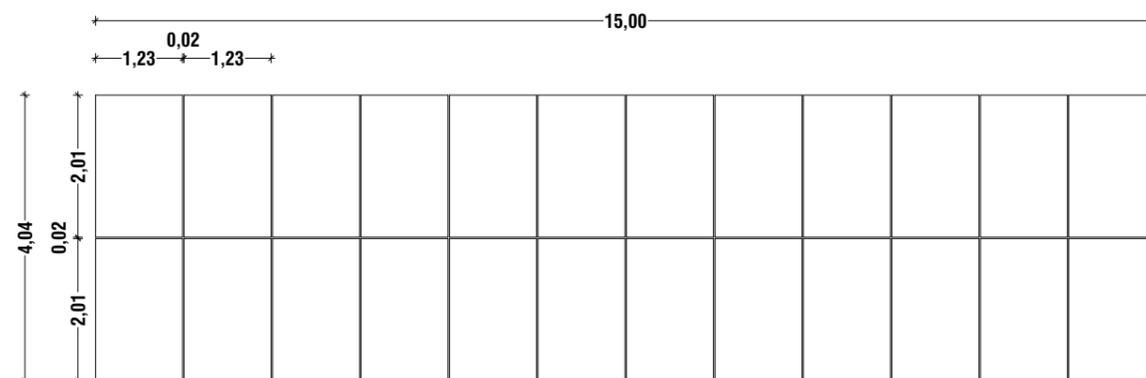
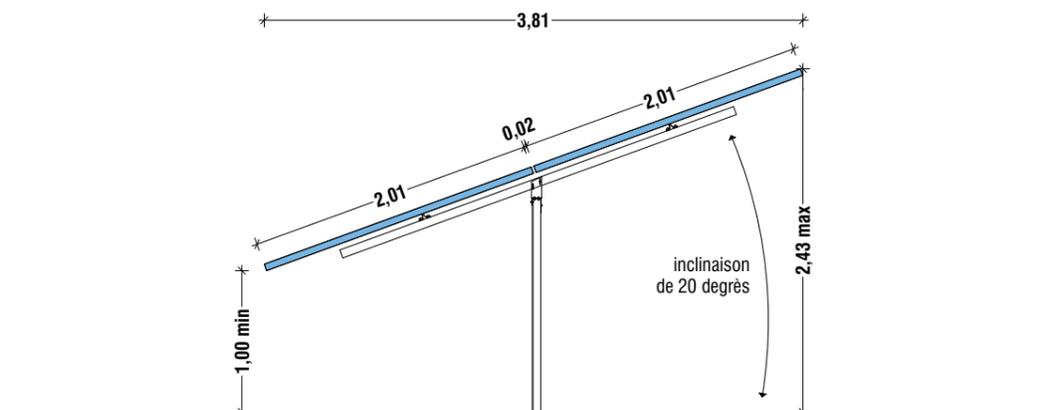
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

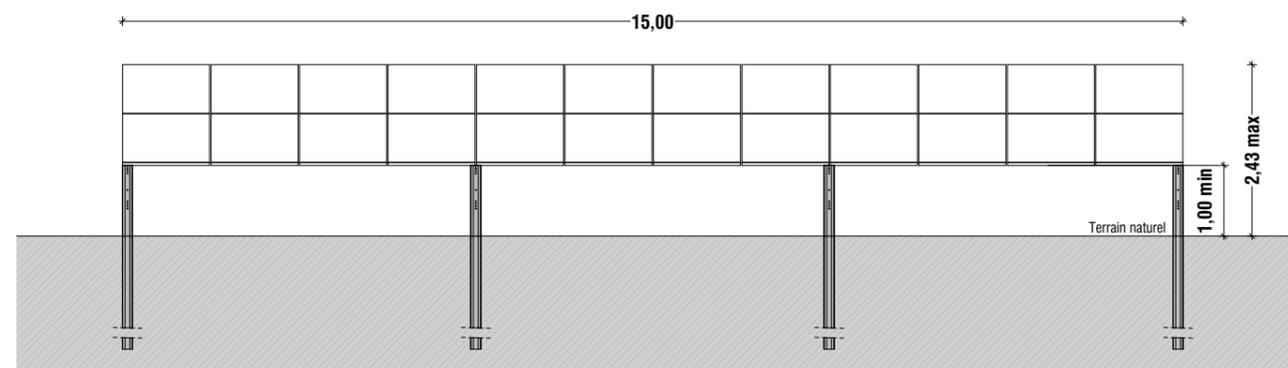
Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX

VUE DES FAÇADES DU
POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation
(PDT):

Hauteur de 2,9m
Longueur de 12,19m
Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :
PDT M1-1 : +264,50 NGF
PDT M1-2 : +248,50 NGF

Aspect extérieur:
RAL 7004

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

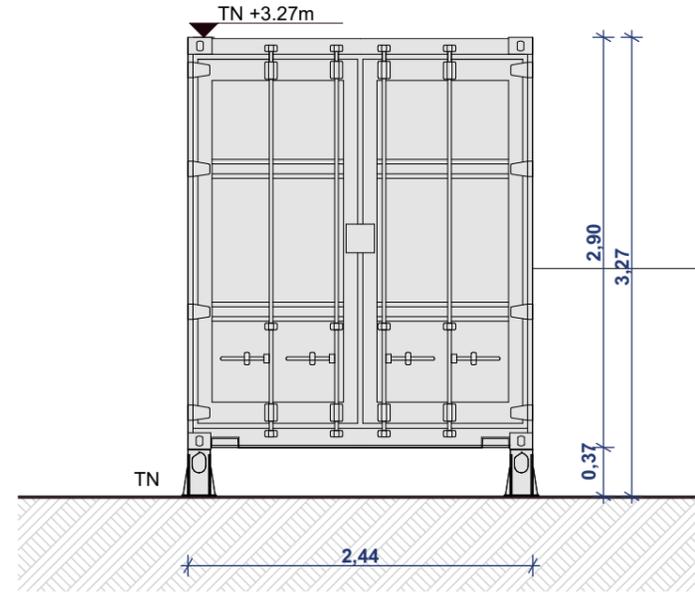
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

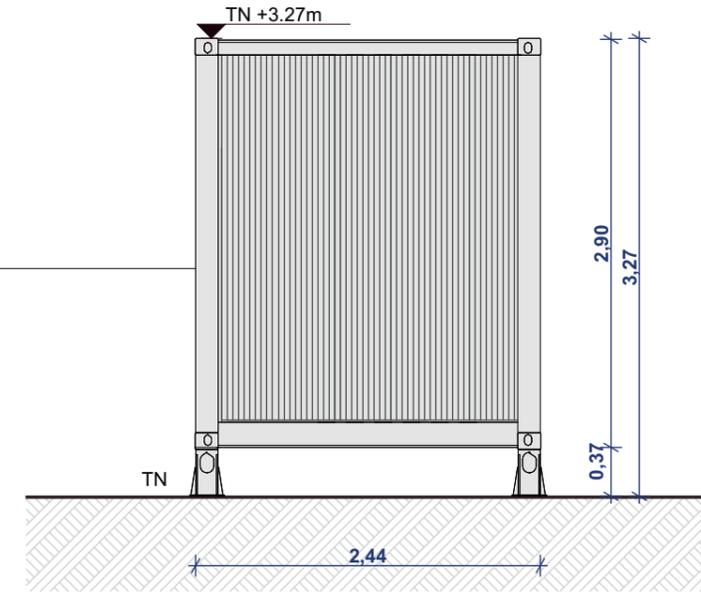
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

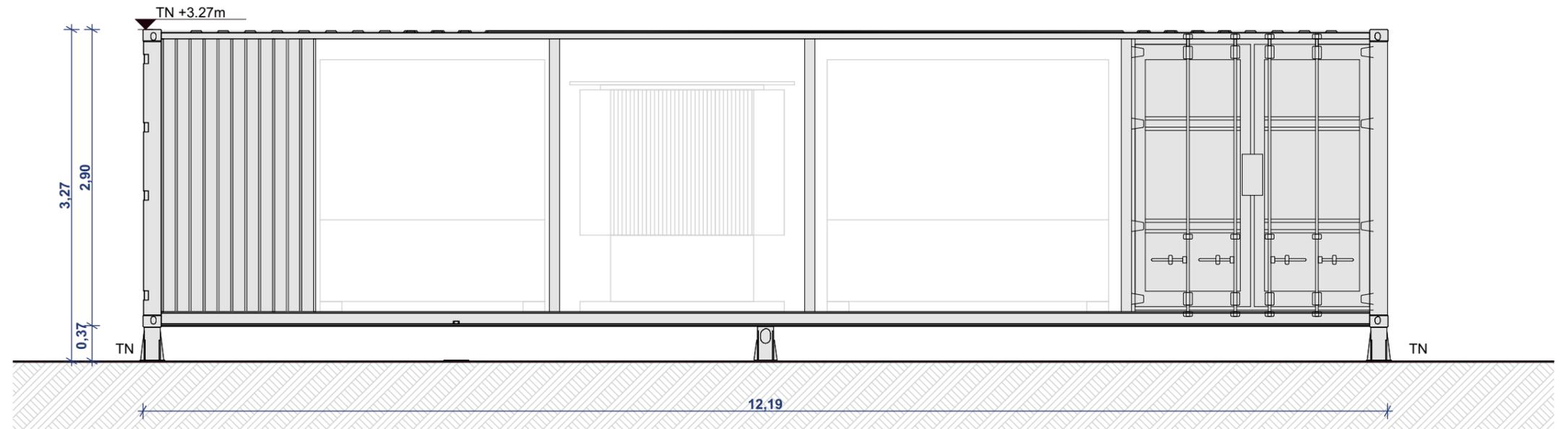
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



FAÇADE SUD



FAÇADE EST



VUE DES FAÇADES
D'UNE CITERNE

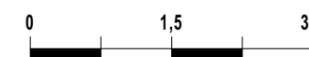
Légende

Caractéristique d'une citerne de 120m3 :

Hauteur de 1,30m
Longueur de 12,90m
Largeur de 12,90m

Aspect extérieur:
RAL 6025

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

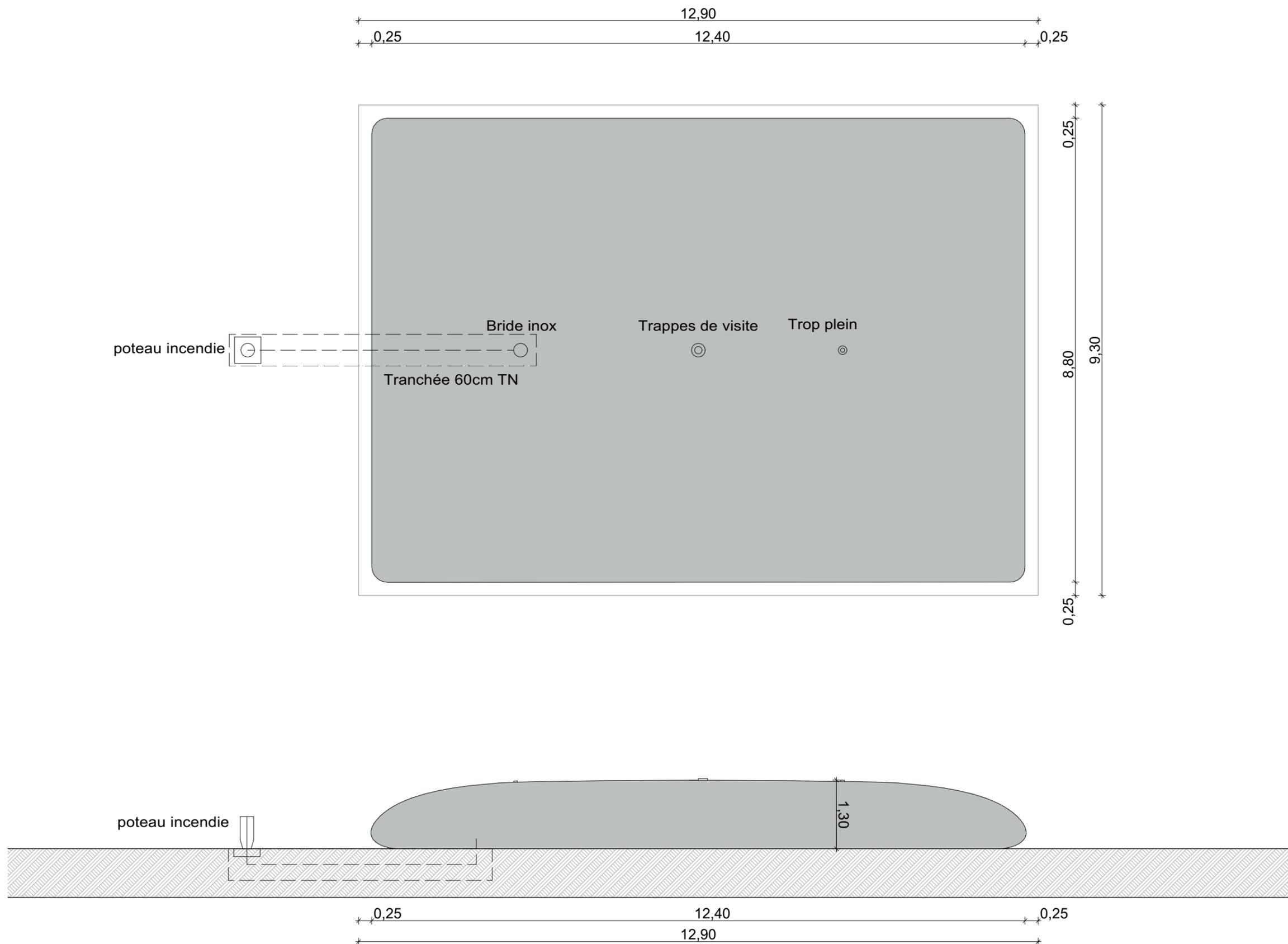
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS



Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PLAN DE LOCALISATION DU POINT DE VUE PHOTOGRAPHIQUE

Légende

-  Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)
-  Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)
-  Poste de transformation
-  Citerne
-  Poste source
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Localisation de l'emprise clôturée non concernée par la présente demande
-  Limite communale

 **PV1** Point de vue photographique

Echelle 1/10000 au format A3



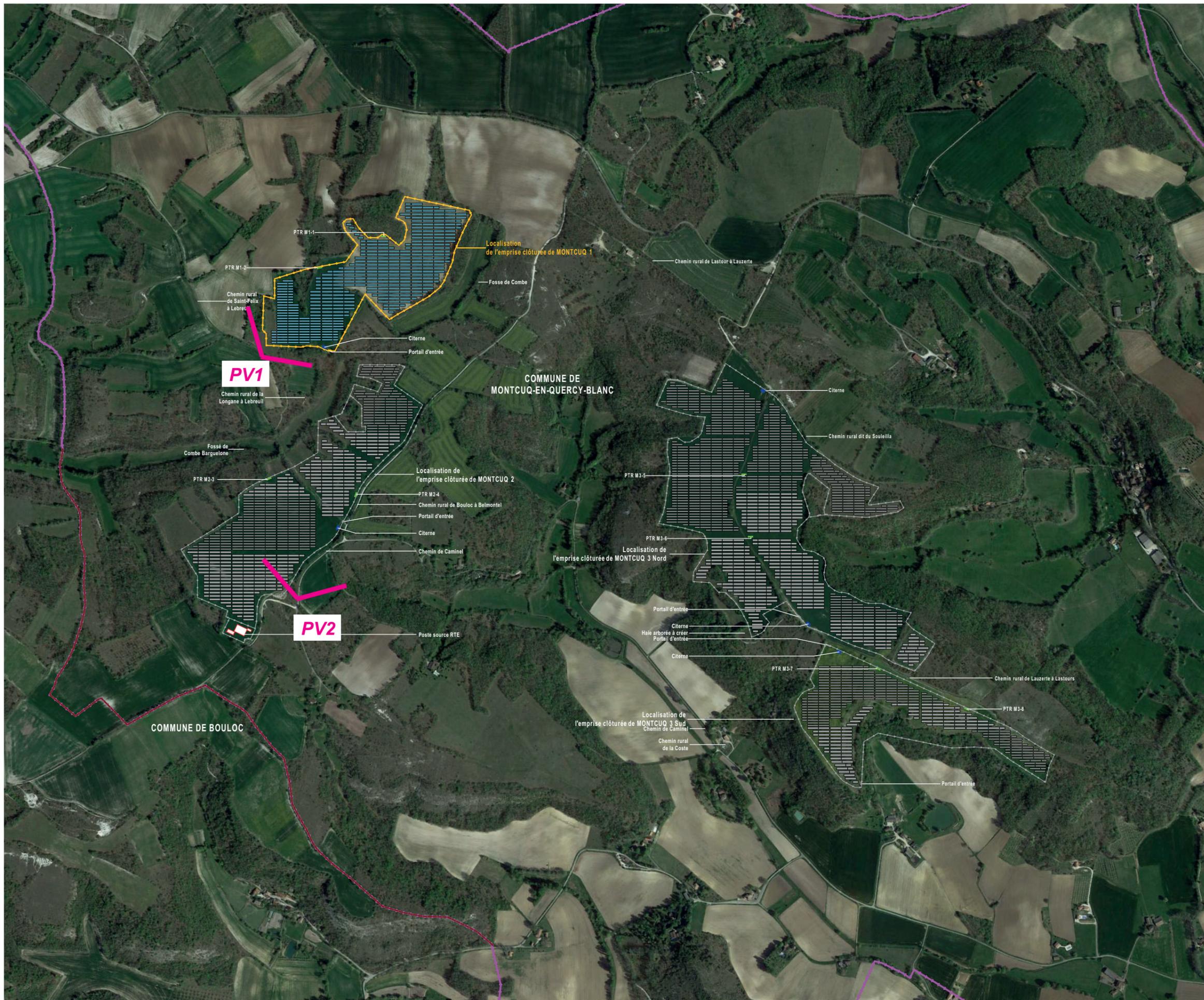
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS





PV1 - Point de vue depuis le chemin de rural de Saint-Félix à Lebreuil



PV1 - Point de vue depuis le chemin de rural de Saint-Félix à Lebreuil avec mesures paysagères



PV2 - Point de vue depuis le chemin de Caminel



PV2 - Point de vue depuis le chemin de Caminel avec mesures paysagères

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

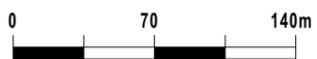
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Localisation de l'emprise clôturée non cernée par la présente demande

 PV1 Point de vue photographique

Echelle 1/3500 au format A3




Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS





PV1 - Point de vue depuis le chemin de Caminel

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DU POINT DE VUE
PHOTOGRAPHIQUE

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Localisation de l'emprise clôturée non concerné par la présente demande

 PV1 Point de vue photographique

Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

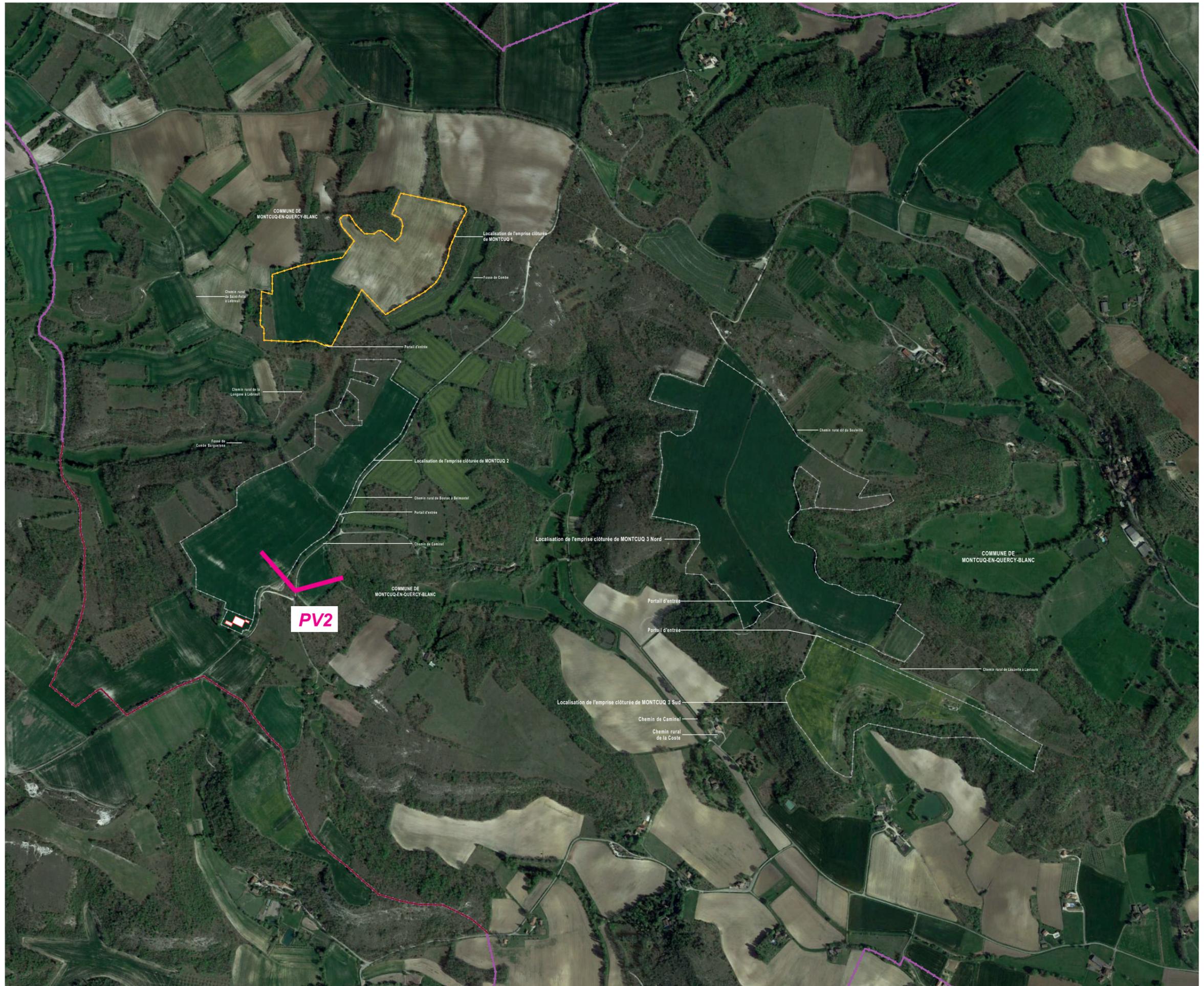
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS





PV2 - Point de vue depuis le chemin de Caminel

Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS